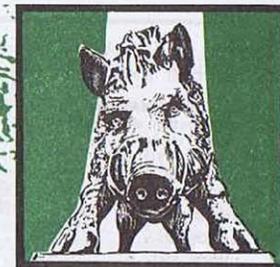




LE CHASSEUR ARDENNAIS



ORGANE TRIMESTRIEL DE LA
FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS

REDACTION
Rue Gabrielle 59 - 1180 Bruxelles
Tél. 345 61 32

ADMINISTRATION
Avenue de la Brabançonne 80 B - Bte 29 - 1040 Bruxelles
CCP 000-0344969-37 : Fraternelle des Chasseurs Ardennais, Arlon

BOUILLON - 29/30 avril

CONGRES NATIONAL



Une belle vue de la cité du duc Godefroid où nous espérons être un millier le 30 avril.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT D'HONNEUR : Général-major e.r. Lucien CHAMPION
Boulevard du Souverain 213, Bte 1 A — 1160 Bruxelles

PRESIDENT NATIONAL et Rédaction du bulletin :
Albert HUBERT
R. Gabrielle 59, Bte 2 - 1180 Bxl
Tél. (061) 61 19 56
Bureau : (02) 219 44 50

SECRETARE NATIONAL :
Victor ROBERT
Drive des Etangs 25
1630 Linkebeek
Tél. (02) 358 26 08

SECRETARE NATIONAL - ADJOINT :
François GUIOT
Boulevard Lambermont 250
1030 Bruxelles
Tél. (02) 216 45 73

TRESORIER NATIONAL :
Fernand CROCHET
Rue de Bastogne 171
6700 Arlon
Tél. (063) 21 43 13

C.C.P. de la trésorerie nationale de la Fraternelle :
000-0344969-37

TRESORIER NATIONAL - ADJOINT :
Albert GUSTIN, adm. adjoint
Av. de la Brabançonne, 80 B - Bte 29 - 1040 Bruxelles
Tél. (02) 735.34.05

Administrateurs-conseillers :
Col. BEM hon. Jean BORGNIET
Square des Latins 60 - Bte 7
1050 Bruxelles
Tél. (02) 649 88 29
Colonel e.r. André LALIERE
Chaussée de Bruxelles 6
1410 Waterloo
Tél. (02) 354 93 83
Colonel e.r. René MOINY
Rue Petite 79, 6340 Gesves
Tél. (083) 67 72 18

Administrateurs :
Lieut.-Colonel Albert RENSON
Avenue Emile Bossaert 38
1080 Bruxelles
Tél. (02) 425.54.76

Correspondances :
Albert GUSTIN, adm. adjoint
Av. de la Brabançonne, 80 B - Bte 29 - 1040 Bruxelles
Tél. (02) 735.34.05

Administrateurs-conseillers :
Col. BEM hon. Jean BORGNIET
Square des Latins 60 - Bte 7
1050 Bruxelles
Tél. (02) 649 88 29
Colonel e.r. André LALIERE
Chaussée de Bruxelles 6
1410 Waterloo
Tél. (02) 354 93 83
Colonel e.r. René MOINY
Rue Petite 79, 6340 Gesves
Tél. (083) 67 72 18

SECTIONS REGIONALES

ARLON

C.C.P. 000-0980849-82
Président : Joseph SCHMITZ
Rue des Espagnols 5, 6700 Arlon
Tél. (063) 21 39 88

Secrétaire : Collette COLLETTE
Alphonse
Rue de la Libération 5, 6702 Attert
Tél. (063) 21 19 81 (privé)
Trésorier : Fernand CROCHET
Rue de Bastogne 171, 6700 Arlon
Tél. (063) 21 45 13

ATHUS - MESSANCY - AUBANGE
C.C.P. 000-0701206-90
Président : Léon SPOIDENNE
Rue du Panorama 7, 6790 Athus
Tél. (063) 37 81 98
Secrétaire : André PERIN
Rue de l'Athénée 6, 6790 Athus
Trésorier : Jacky GERSON
Rue de Rodange 12, 6790 Athus

BASTOGNE - MARTELANGE - SIBRET
C.C.P. 000-0240928-77
Provisionnement, adresser toutes les communications au Vice-Président : Raymond LEONARD
Route de Marche, 101
0650 Bastogne
Tous les paiements sont à effectuer au C.C.P. de la section dont le numéro figure ci-avant.
Trésorier a.i. : Albert PIERRE
Avenue Roi Baudouin, 11
6650 Bastogne

BERTRIX
C.C.P. 000-0380547-16
Président : Edouard KLEIS
Grand-Place 22, 6800 Bertrix
Tél. (061) 41 13 89
Secrétaire-Trésorier : Emile COLSON
Champs Simon, 275 B
6913 Herbeumont
Tél. (061) 41 10 76

BOUILLON
C.C.P. 000-0512180-20
Président : Roger HARDY
Quai du Rempart 4, 6830 Bouillon
Tél. (061) 46 67 06

Secrétaire : Albert-Vital PONCIN
Faubourg de France, 27 a
6830 Bouillon Tél. (061) 46 67 25
Trésorier : Clément DRAPIER
Rue Au-Dessus-de-la-Ville, 9
6830 Bouillon Tél. (061) 46 62 34

BRABANT
C.C.P. 000-0352242-35
Président : Albert GUSTIN
Av. de la Brabançonne 80B, Bte 29
1040 Bruxelles
Tél. (02) 735 84 05
Secrétaire : Roger REUMONT
Rue Elise 85, 1050 Bruxelles
Tél. (02) 648 85 04
Trésorier : Auguste COLLE
Rue du Noyer 87
1040 Bruxelles Tél. (02) 736 23 64

EREZEE
C.C.P. 000-0818871-94
Président : Yvon LOMRE
Rue des Combattants, 5460 Erezée
Tél. (086) 47 70 23
Secrétaire-Trésorier : Joseph BAUDOUIN
Rue de l'Ourthe 96
5400 Marche-en-Famenne
Tél. (084) 31 16 19

ETALLE
C.C.P. 8239.62
Président : Gaston EPPE
Rue du Bru 130, 6741 Vance
Secrétaire : Léon PCSTAL
6735 Fretin (Ste-Marie s/Semois)
Tél. (063) 45 51 87
Trésorier : R. CLAUSSÉ - 6742 Chantemelle

FLORENVILLE
C.C.P. 8048.97
Président : Roger FRANCOIS, pharmacien
Grand-Rue 15, 6820 Florenville
Tél. (061) 31 10 44
Secrétaire : Joseph JACQUES
Route d'Orval 18, 6820 Florenville
Tél. (061) 31 22 06
Trésorier : Marcel JACQUES
Route d'Orval 22, 6820 Florenville
Tél. (061) 31 22 44

HOUFFALIZE
C.C.P. 000-0762137-08
Président : Joseph ANDRE
Brisy, 6673 Cherain
Tél. (080) 51 73 73
Secrétaire-Trésorier : Joseph RICAILLE
Rue Ville-Basse 28
6660 Houffalize
Tél. (062) 28 80 54

HUY
C.C.P. 000-0718009-15
Président : Emile ANSELME
Rue Sainte-Yvette, 109, 5200 Huy
Tél. (085) 21 25 43
Secrétaire-Trésorier : Albert DESSAMORE
Rue Victor Martin 4, 5250 Antheit
Tél. (085) 21 46 88

LIEGE - VERVIERS
C.C.P. 000-0900416-62
Président : René PIEDBOEUF
Rue des Rieux 53
4220 Jemeppe-sur-Meuse
Tél. (041) 33 26 45
Secrétaire : Jules BARLET
Quai de la Dérivation 43A, Bte 42
4620 Liège - Tél. (041) 43 34 79
Trésorier : Eugène DEVOGHEL
Quai de l'Ourthe 4, 4020 Liège
Tél. (041) 43 29 46

MARCHE-EN-FAMENNE
C.C.P. 000-0325567-35
Président : Désiré PIRLOT
Route de Hologne, 5406 Waha
Tél. (084) 31 16 54
Secrétaire-Trésorier : Marcel DEVILLE
Thier des Corbeaux 17
5400 Marche-en-Famenne
Tél. (084) 31 16 27 (après 17 h)

NAMUR
C.C.P. 000-0264057-16
Président : Georges GILSCUL
Rue de Bruxelles 60, 5000 Namur
Tél. (02) 513 92.35 - 513 94.00
(heures de bureau) - Ext. 386
Secrétaire-Trésorier : Léopold MISSON
Rue de l'Elise 6, 5820 Sov
Tél. (071) 78 57 60

NEUFCHATEAU - LIBRAMONT
C.C.P. 000-0715193-12
Président : Joseph MOUZON
Rue de l'Eglise 50
Les Fossés
6736 Assenois
Tél. (063) 43 31 34
Secrétaire-Trésorier : Théo LEDENT
Route de St-Pierre 11
6600 Libramont
Tél. (061) 22 24 77

SAINTHUBERT
C.C.P. 8001.73
Président : Jean GOFFART
Rue des Rogations 86
6900 Saint-Hubert
Tél. (061) 61 19 56
Secrétaire-Trésorier : Lucien SCHILTZ
Route de Poix 23 - 6900 St-Hubert
Tél. (061) 61 11 32

VIELSALM
C.C.P. 000-0870976-13
Président : Roscius CATIN
Rue des Combattants 8
6690 Vielsalm
Tél. (080) 21 64 77
Secrétaire : Joseph HAIDON
Rue Ruxthiel 15, 6688 Liernux
Trésorier : Emile GOOSSE
Avenue de la Salm 10
6690 Vielsalm
Tél. (080) 21 67 45

VIRTON
C.C.P. 000-0729100-48
Président : René AUPHENNE
Champé 24, 6760 Virton
Tél. (063) 57 77 18
Secrétaire-Trésorier : Constant GRUSLIN
Av. Wauwiers, 85, 6762 Saint-Mard
Tél. (063) 57 78 98

1^{er} CHASSEURS ARDENNAIS
BPS 14 - 4090 FBA - C.C.P. 8223.03
Président : Adjudant-chef retraité Robert MOITE
Secrétaire-Trésorier : Adjudant Marcel LEURIS

Communications du Président

RENDEZ-VOUS A BOUILLON
Bouillon nous attend le dimanche 30 avril — et même le samedi 29 pour ceux qui le désirent — à notre grand rendez-vous annuel.

On nous promet de mettre les petits plats dans les grands. La date est particulièrement propice, puisque le lendemain on fête le travail en se reposant.

Il est à la fois admirable et réconfortant que notre plus jeune section, constituée il y a moins de dix-huit mois et opérationnelle depuis 1977 seulement, n'ait pas hésité à se lancer dans la mise sur pied d'un programme aussi fourni que celui dont vous lirez les grandes lignes en page 5. Nous nous devons de souligner qu'elle a pu compter sur le concours actif de l'Administration communale, et plus particulièrement du bourgmestre, notre membre d'honneur et ami, M. le Gouverneur honoraire Maurice Brasseur.

Nous repondrons par une participation massive dont j'espère qu'elle battra tous les records. Ne tardez pas à vous inscrire auprès de votre section!

AUTRES MANIFESTATIONS
On lira par ailleurs la liste des principales manifestations prévues cette année. Que nos sections, du Sud-Luxembourg surtout, s'efforcent d'envoyer leurs drapeaux et une délégation à la Fête de l'Infanterie.

Nous avons dû à regret avancer de huit jours la cérémonie commémorative de Vinkt, en raison de la coïncidence d'une fête folklorique à Deinze qui requiert l'Administration communale.

Enfin, la date précise de l'installation à Marche-en-Famenne du 1^{er} Chasseurs Ardennais n'est pas encore connue; sans doute, en juillet.

NOTRE MONUMENT NATIONAL
Nos lecteurs pourront juger sur pièces l'incident qui s'est produit à propos de l'entretien de notre monument national. Des mises au point s'imposent :

1. Le monument n'appartient pas aux Chasseurs Ardennais, sinon moralement. Ils n'ont pas l'intention d'en devenir matériellement propriétaires. En effet, il a été érigé pour leur rendre hommage : « Un témoignage de la fierté et de la reconnaissance du Luxembourg à ses enfants », proclamait, lors de sa constitution, le comité composé de hautes personnalités qui en avait entrepris, vers 1950, la réalisation. L'initiative est née dans la province de Luxembourg et a reçu l'appui de toutes les communes luxembourgeoises, pour être étendue ensuite à tout le pays. Il serait, pour le moins, absurde — et disons le, inconvenant — que l'on vienne demander à ceux en l'honneur de qui le monument a été construit d'assurer les frais de son entretien.
2. Nous étions pleinement satisfaits du premier monument et surtout de sa signification. Nous ajouterons que beaucoup des nôtres le regrettent. Ce n'est pas nous qui avons défiguré le site, ce sont les constructeurs de routes qui ont isolé sur un bout de roche, presque en rebut, notre puissant Sengler qui, après avoir dévalé toute la colline, s'était mis à l'arrêt sur un éperon rocheux, prêt à foncer.
3. L'aire où est construit le monument et qui appartient à l'Etat est constituée pour plus des deux tiers de sa superficie de plantations, de raccords routiers et d'emplacements de parcsages. Le monument proprement dit n'en représente qu'une faible partie.

4. Ceci dit, nous ne voulons pas accabler le jeune ministre des Travaux publics, M. Guy Mathot qui semble avoir été mal inspiré et mal informé. Des engagements formels ont été pris; ils doivent être tenus. Entre-temps, nous demeurerons vigilants.

Remercions ici tous ceux qui, à nos côtés, sont intervenus contre la décision ministérielle, haïssablement rapportée, ou qui nous ont promis leur appui : MM. J. Michel, ministre de l'Education nationale; les sénateurs Ch. A. R. Gillet, Ch. Hanin, E. Lecoq et Ch. Talbot; les députés J. Deiraigne, Ch.-F. Nothomb, L. Olivier et M. Remacle; et aussi la presse, notamment « L'Avenir du Luxembourg », « La Meuse-Luxembourg », « La Libre Belgique » et le « Pourquoi Pas? » qui nous a tourné un « Petit pain » plein d'humour et croustillant à souhait. Nous aurions voulu le reproduire, mais on nous avait accusé d'entretenir le polémisme. Nous concluons avec ce grand hebdomadaire : « ... constatons simplement que M. Mathot, bon cœur et mauvais caractère, a finalement renoncé à son tour de cochon. Il n'est donc pas si méchant que cela cet homme. C'est tant mieux pour le pachyderme monumental, qui jouira d'une vieillesse honorable, entouré du respect et de l'affection de tous ses marçassins. »

MARCHE-EN-FAMENNE
On nous interroge parfois au sujet de notre position à l'égard du nouveau camp militaire de Marche-en-Famenne. Elle est claire.

Quand, en 1965, nous avons effectué une démarche auprès de M. P.-W. Sagers, ministre de la Défense nationale, afin qu'il renforce — ce qui a été fait — les effectifs alors squelettiques du 3^e Chasseurs Ardennais, l'entretien s'est poursuivi au sujet de l'éventuel retour en Belgique d'unités stationnées en Allemagne. A cette occasion, nous avons insisté sur les conditions favorables d'établissement que pouvait présenter le Luxembourg et surtout sur l'intérêt économique pour cette province. Nous avons souligné que l'arrondissement de Bastogne devait, à nos yeux, être prioritaire, étant le plus pauvre du pays, surtout dans sa partie nord.

Quand on commença à parler d'une base dans le Luxembourg, il était question du Nord-Est de la province, c'est-à-dire de la région frontalière entre Vielsalm et Houffalize. En même temps, nous n'avons jamais caché notre préférence sentimentale pour un 1^{er} Chasseurs Ardennais retrouvant en Belgique sa garnison traditionnelle autour d'Arlon. Nous confesserons même qu'en arrière-pensée, se profilait le projet d'une « Brigade ardennaise », debout sur la frontière. La décision d'implanter la base à Marche ressortit à des considérations politico-technico-militaires que nous ne voulons pas discuter. Une fois prise la décision de principe, non seulement nous ne l'avons pas contestée mais nous y avons pleinement adhéré, en dépit des positions exposées ci-avant.

Il est bon que la partie sud du pays dispose, à son tour, d'un grand domaine militaire, le seul créé en Belgique, avant Marche, étant celui de Beverlo, qui remonte à... 1835.

La première pierre du « Camp Roi Albert » a été posée, le 3 octobre 1977, par le Ministre de la Défense nationale. A cette époque, notre absence à la cérémonie avait été interprétée par certains comme un désaveu. L'explication était cependant bien simple : nous n'avions pas été invité!

Le camp de Marche doit héberger l'état-major de la 7^e Brigade d'Infanterie blindée, le 1^{er} Chasseurs Ardennais, le

13e de Ligne, le 1er Lanciers et diverses unités de services (Cies QG, Génie, Ravitaillement, Matériel, Médicale), le 12e de Ligne demeurant à Spa et le 1er d'Artillerie à Bastogne.

S'étendant sur quelque 2.800 hectares, le nouveau camp coûtera au total environ FB 6 milliards (rien que pour l'acquisition des terrains : 1.240 millions). Ce sera, paraît-il, une réalisation remarquable, n'ayant rien de commun avec les casernes traditionnelles. Pas de clôture et bâtiments au plus près de la ville à laquelle on veut intégrer l'ensemble. Sis à l'angle de trois provinces, il comprendra finalement quelque 2.000 militaires, sans compter les familles (± 900). On attend un millier d'écoliers. Le problème des logements des familles ne semble pas encore entièrement résolu.

Faut-il souligner l'incidence économique pour la région d'une telle implantation dont les retombées seront considérables. Il est difficile de les mesurer présentement, mais on estime, par exemple, que la population nouvelle dépensera sur place quelque 300 millions par an.

Reste à Marche, qui n'a jamais été cité militaire, à s'adapter à sa nouvelle fonction. Il faut que l'accueil soit à la hauteur de celle-ci. Ce qui requerra de la psychologie, de la compréhension et du civisme dans le sens élevé du terme.

L'IMPACT ECONOMIQUE DE L'ARMEE

Une intéressante réunion d'information a eu lieu récemment à Arlon au sujet de l'apport de l'Armée à l'économie de la province de Luxembourg, et qui n'est pas toujours mesurée à sa juste valeur par les Luxembourgeois eux-mêmes. Sans parler des contributions culturelles et sociales. Nous en avons souvent souligné le caractère essentiel pour cette province déshéritée.

Il y a quelques années, M. P. Vanden Boeynants avait fait un exposé intéressant sur l'impact de l'armée pour notre économie nationale. Ne serait-ce pas le moment d'entreprendre une étude exhaustive à ce sujet, portant à la fois sur les dépenses d'investissement et de consommation, l'incidence directe et indirecte — considérable — sur l'emploi?

Une synthèse de l'espèce constituerait la réponse la plus percutante à ceux qui professent que l'Armée est inutile et que toutes les dépenses militaires sont de l'argent perdu.

VERS UNE AMNISTIE DEGUISEE?

Le comité ministériel « chargé d'examiner les séquelles sociales de la répression et de l'épuration », prévu par la déclaration gouvernementale, ne nous dit rien qui vaille. Une organisation patriotique l'a qualifié de « comité ministériel de la honte ».

On nous prépare en sous-main une forme d'amnistie dont on n'osera prononcer le nom et qui sera recouverte d'enduits divers, aussi hypocrites les uns que les autres, et que l'on tentera même de jumeler à des avantages accordés aux

victimes du devoir patriotique. Telle cette proposition de loi méprisante d'un député VU qui tend à un inventaire de toutes les séquelles durables que les circonstances de la guerre ont eues dans le domaine social, et qui mélange la réouverture des délais pour les statuts de reconnaissance nationale à la... réparation des dommages subis par les inciviques. « Quiconque, écrit-il, a le sens de la relativité des choses comprend également les erreurs humaines, est sensible aux injustices sociales et a le souci de l'avenir » (sic).

Et, dans le même temps, avec l'air patelin qu'on lui connaît, le ministre de la Justice, M. Van Elslande parle de la clôture d'un inventaire et de mesures techniques, de « séquelles tardives et sociales », tandis que le Premier Ministre, lui, met l'accent sur la « réconciliation entre les Belges ». On connaît la chanson. Les associations patriotiques se sont toujours déclarées d'accord pour qu'au sein de commissions où elles seraient représentées, on examine des situations individuelles.

Mais, pas de mesures générales qui constitueraient une prime à la trahison!

Nous comptons bien qu'aux côtés des associations patriotiques, il se trouvera un nombre suffisant d'hommes politiques, et notamment un André Cools qui a gravement souffert du nazisme, dans ses affections les plus vives, pour s'opposer aux entreprises des Van Elslande et consorts.

L'ARMEE DANS LA RUE

Tous ceux qui ont de l'Armée « une certaine idée » n'ont pas manqué de se trouver déçus, déconcertés, gênés, troublés et même attristés par cette manifestation de protestation de militaires de carrière, comportant non seulement des soldats VC, mais des sous-officiers et même des officiers.

Le caractère largement légitime des revendications justifiait-il le recours à des procédés caractérisant les cortèges d'étudiants : cris, pétards, huées et calicots grossiers, voire insultants à l'égard du ministre de la Défense nationale qui est tout de même, le chef politique de l'Armée?

Si c'est là l'expression de la professionnalisation et de la syndicalisation politique, nous n'avons pas lieu d'en être fiers. Il paraît évident, par ailleurs, que la rénovation, au reste nécessaire et encore insuffisante, du matériel ne pouvait être conduite de pair, faute de moyens financiers, avec la réduction du temps de service et l'appel en contrepartie à un nombre croissant de volontaires.

Reste qu'il est permis de se demander si la manifestation de rue, accompagnée de certains débordements, constituait la formule adéquate pour faire avancer des revendications en grande partie fondées, et si elle a servi le prestige de l'Armée aux yeux de l'opinion publique, trop souvent portée à voir en elle une source de dépenses inutiles et improductives.

Albert HUBERT,
président national.

HITLER ET L'ARMEE BELGE

Dans une lettre qu'il adressait à Mussolini le 25 mai 1940, Hitler émettait l'appréciation suivante sur le comportement de l'Armée belge : « Le soldat belge s'est en général battu très bravement. Son expérience de la guerre peut être considérée comme beaucoup plus grande que celle des Hollandais. Au début, sa ténacité était stupéfiante ; elle décroît visiblement depuis que sa fonction consiste essentiellement à couvrir la retraite britannique ».

Changements d'adresse

Les Belges ont la bougeotte... et donc les Chasseurs Ardennais aussi. Nous insistons encore très vivement auprès de tous nos membres pour qu'en cas de changement d'adresse ils avertissent LEUR SECTION sans retard et non l'administrateur du bulletin ou le président national ou le secrétaire national.

VERSEMENTS DE SOUTIEN

pour le bulletin :
exclusivement au
C.C.P. 000-0344969-37
Fraternelle des
Chasseurs Ardennais, Arlon

BOUILLON

29 et 30 AVRIL 1978

CONGRES NATIONAL DE LA FRATERNELLE

organisé par la régionale de Bouillon

PROGRAMME

SAMEDI 29 AVRIL

- | | | | |
|---------|---|---------|---|
| 15 h 00 | Inauguration du square des Chasseurs Ardennais | 9 h 50 | Cortège en ville |
| 15 h 30 | Bénédictio du Drapeau de la section | 10 h 30 | Hommage au Monument aux morts - Défilé |
| 15 h 45 | Remise officielle du Drapeau par le bourgmestre de Bouillon | 10 h 45 | Office religieux en l'église décanale St-Pierre et St-Paul pour les victimes des deux guerres |
| 16 h 15 | A la pelouse d'honneur du cimetière : hommage aux combattants morts au cours de la guerre 1940-1945 | 11 h 30 | Assemblée générale (église décanale) |
| 17 h 00 | A l'hôtel de ville : réception offerte par l'Administration communale | 13 h 00 | Banquet sous chapiteau |

DIMANCHE 30 AVRIL

- | | |
|--------|---|
| 8 h 45 | (délégations restreintes) : Hommages aux Morts dans toutes les sections de la commune de Bouillon |
| 9 h 30 | Rassemblement Quai du Rempart et Porte de France (parkings) |

MENU

Melon
Délice de la cheminée d'Ardenne
Crème Andalouse
Longe de veau Orloff
Légumes
Pièce montée - Glace
Café
1/3 Côtes du Rhône

Prix : 470 F

TVA et service compris

Le traiteur garantit qualité et quantité.
Des boissons seront disponibles à prix raisonnables.

INDICATIONS PRATIQUES

- 1) Les manifestations du samedi 29 sont organisées à l'intention des membres de la section régionale, mais les autres sont les bienvenus.
- 2) Le présent avis tient lieu de convocation pour tous les membres de la Fraternelle.
- 3) Le comité organisateur s'est assuré la participation des sociétés de musique de Bouillon et de Paliseul.
- 4) Il est demandé instamment de verser au plus tôt les frais de participation au C.C.P. de la section dont on est mem-

bre, suivant les instructions de celle-ci. Pour rappel : 470 F par personne, tout compris. Les inscriptions seront clôturées le 20 avril.

Les inscriptions individuelles — qui doivent être exceptionnelles — et bien entendu celles des membres de la section de Bouillon doivent être faites au C.C.P. 000-0512180-20 de ladite section.

- 5) Prière de porter la béret vert et les décorations.
- 6) Il sera interdit de fumer durant l'assemblée générale.
- 7) Le montage de cette page étant préparé plusieurs semaines à l'avance, les communications complémentaires éventuelles seront faites ailleurs dans ce bulletin, ou aux dirigeants de sections.

L'entretien du Monument national aux Chasseurs Ardennais à Martelange

On lira ci-après les correspondances échangées entre le ministre des Travaux publics, M. Guy Mathot, et le président national, ainsi qu'un extrait du compte rendu analytique de la séance du Sénat du 23 février, un communiqué à la presse de la Fraternelle ainsi qu'une question du sénateur Ch. Talbot et la réponse du ministre des Travaux publics. Pour commentaires, voir notre éditorial.

Ministère des Travaux publics
Le Ministre
2RC.ML/AB.MM
Nos réf. : R 6630/3959

1040 Bruxelles, le 27-1-1978
(Résidence Palace)
Rue de la Loi 155
Tél. 734.91.07

Monsieur Albert Hubert
Président National de la Fraternelle
des Chasseurs Ardennais
Rue Gabriel 55 Boîte 2
1180 Bruxelles

Monsieur le Président,

Objet : Martelange - Monument National des Chasseurs Ardennais.

La Cour des Comptes ayant fait remarquer à plusieurs reprises et à juste titre, que le Ministère des Travaux Publics (Fonds des Routes) ne pouvait justifier des dépenses pour le monument précité, j'ai décidé sa cession, pour un montant symbolique, à la Fraternelle des Chasseurs Ardennais.

Un entretien complet du Monument et des abords sera exécuté aux frais du Fonds des Routes avant cession.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en mes meilleurs sentiments.

G. MATHOT.

Fraternelle des Chasseurs Ardennais
a.s.b.l.
Le Président National
" RESISTE ET MORDS ! "

Le 31 janvier 1978.

Monsieur le Ministre,

Monument national AUX Chasseurs Ardennais à Martelange.

J'ai pris connaissance avec stupéfaction de votre lettre du 27-1-1978, réf. R 6630/3959. Je constate, en effet, que vous remettez en cause les décisions de vos prédécesseurs, MM. J. De Saeger — un Ministre flamand ! — A. Califice, J. Defraigne et L. Olivier.

Je dois préciser tout d'abord que M. Defraigne avait décidé que l'entretien du Monument érigé en l'honneur des Chasseurs Ardennais et reconstruit par les Travaux publics en réparation de la dénaturation du premier monument, à la suite de travaux routiers, serait assuré non par le Fonds des Routes, mais par l'Administration des bâtiments, ainsi d'ailleurs que le mémorial du Mardasson à Bastogne.

J'observe que :

1. Tous les monuments érigés initialement par souscription publique — c'est le cas de notre Monument dont l'initiative revient à la Province de Luxembourg et à toutes les communes luxembourgeoises — sont placés sous la garde et l'entretien des pouvoirs publics. A fortiori, ceux qui ont été construits par un Département ministériel sur un terrain appartenant à l'Etat ;
2. Toutes les plantations effectuées par le Plan Vert sont entretenues par cette administration ;
3. La Fraternelle des Chasseurs Ardennais et la commune de Martelange ne sont pas en mesure de supporter la charge financière d'un tel entretien ;
4. Si nous avons le plus grand respect et la plus vive reconnaissance pour la contribution américaine à la libération de notre territoire et approuvons pleinement en conséquence que votre Département assure l'entretien du Mardasson, nous sommes cependant en droit de nous demander si, pour le Ministère des Travaux publics, les soldats belges tombés au Champ d'Honneur ont droit à moins de considération que les combattants alliés.

Dès maintenant, j'éleve la plus ferme protestation contre votre décision, à laquelle nous réagissons avec la plus grande vigueur. J'alerte immédiatement les membres de mon conseil d'administration et toutes mes sections, ainsi que des personnalités politiques appartenant à tous les partis et la presse.

J'ai le sentiment, Monsieur le Ministre, que vous appréciez mal la ténacité des Ardennais et leur force de résistance, surtout celle des Chasseurs Ardennais. Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération la plus haute.

Albert HUBERT.

Ministère des Travaux publics
Le Ministre
2/11/AB.MM

Nos Réf. : R 6630/4002

104 0 Bruxelles, le 22-2-1978.
(Résidence Palace)
Rue de la Loi 155
Tél. 734.91.07

Monsieur Albert Hubert
Président National de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais
Rue Gabrielle 59 Boîte 2
1180 Bruxelles

Monsieur le Président,

Objet : Martelange - Monument National des Chasseurs Ardennais.

J'ai bien reçu votre lettre du 31 janvier 1978 qui a retenu toute mon attention.

Je tiens à vous préciser que je n'ai nullement remis en cause la décision de mes honorables prédécesseurs, mais que la décision qui a été prise fait suite, comme je vous l'ai signalé dans ma lettre du 27 janvier 1978, à des remarques de la Cour des Comptes.

Un Ministre, quel qu'il soit, doit se plier à la rigueur de ce haut Collège.

Ce n'est pas, Monsieur le Président, dans de vaines polémiques que les problèmes de ce genre se résolvent, mais bien dans un échange de vue franc et constructif.

Je tiens à vous répéter que la Cour des Comptes n'admettra plus la prise en charge par le Fonds des Routes de l'entretien du Monument précité, pareille imputation budgétaire étant illégale.

Je réexamine cependant, à la lumière des arguments dont vous avez voulu bien me faire part, la possibilité d'une prise en charge des travaux d'entretien de ce Monument, sur les crédits mis à la disposition de mon Département autres que ceux du Fonds des Routes.

C'est pourquoi, contrairement à ma prise de position vous communiquée par ma lettre précitée, le Monument ne sera pas cédé à la Fraternelle des Chasseurs Ardennais.

Croyez, Monsieur le Président, que contrairement à ce que vous affirmez, j'apprécie la ténacité des Ardennais et leur force de résistance et que j'ai le respect de ceux qui sont morts aux Champs d'Honneur et pour défendre la liberté d'opinion et d'expression comme les Chasseurs Ardennais l'ont fait.

Je vous de croire, Monsieur le Président, en mes meilleurs sentiments.

G. MATHOT.

27 février 1978.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre-express du 22 février, réf. R 6630/4002 et vous remercie d'avoir bien voulu réexaminer votre décision en ce qui concerne l'entretien du Monument national qui a été érigé à Martelange en l'honneur des Chasseurs Ardennais. J'ai pris connaissance aussi, avec satisfaction, du compte rendu analytique rapportant la réponse que vous avez faite, le 23 dito, à la question orale posée par M. R. Gillet, en son nom et en celui de trois autres Chasseurs Ardennais, membres de la Haute Assemblée, MM. Ch. Hanin, E. Lecoq et Ch. Talbot.

Je n'ai jamais entrepris de créer une polémique à propos de cette affaire, mais j'avais le devoir de réagir comme je l'ai fait.

Puis-je me permettre d'exprimer le regret que votre Cabinet n'ait pas estimé opportun de prendre contact avec moi avant votre décision précédente, car j'aurais pu l'éclairer sur de nombreux points.

J'avais notamment établi, en 1976, à la demande de votre Administration, une note dont vous voudrez bien trouver copie en annexe. Je crois utile également de joindre à la présente le numéro de notre bulletin trimestriel relatif à l'inauguration du monument rénové le 5 octobre 1975 par votre prédécesseur, M. Jean Defraigne. Vous pourrez notamment y lire, dans le texte de mon discours, en page 12, que je remercie par avance l'Administration des Bâtiments de l'entretien du monument, mission qui lui avait été confiée par M. Defraigne et dont j'avais reçu officiellement communication.

J'ajouterais encore, en rapport avec votre réponse au Sénat, qu'aucun crédit d'entretien ne pouvait être inscrit au budget avant 1973, attendu que le Monument n'a été reconstruit qu'en 1975 ; que, d'autre part, le contrat avec la s.p.r.l. Jardilux, signé par votre Département, pour la réalisation des plantations conçues par le Plan Vert, prévoyait que cette société devait assumer l'entretien durant deux ans, les frais étant inclus dans le contrat de base.

C'est donc seulement à partir de l'automne 1977 que l'entretien devait tomber à charge de l'Administration des Bâtiments.

Enfin, Monsieur le Ministre, je souhaite insister sur le fait que notre vœu est que les plantations modèles du Plan Vert soient entretenues soigneusement et qu'elles puissent trouver leur plein épanouissement, pour le prestige de votre Administration et pour l'agrément des visiteurs qui s'arrêtent de plus en plus nombreux en ce lieu.

Je me tiens à votre disposition et à celle de vos collaborateurs à toutes fins utiles et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, avec mes remerciements renouvelés, l'assurance de ma plus haute considération.

Albert HUBERT.

Monsieur Guy Mathot
Ministre des Travaux Publics
Résidence Palace
Rue de la Loi 155
1040 Bruxelles

SENAT

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Séance du 23 février 1978

QUESTION ORALE

Monument des Chasseurs Ardennais

M. R. GILLET. — MM. Hanin, Lecoq, Talbot et moi-même, avons appartenu au corps des Chasseurs Ardennais et avons participé aux combats de 1940. Or, nous avons appris avec étonnement que le ministre des Travaux publics aurait décidé la cession du monument national des Chasseurs Ardennais à la Fraternelle de ce Corps, ce qui signifie qu'il en refuse l'entretien.

C'est inadmissible. Le monument a été reconstruit par les Travaux publics pour remplacer un premier monument dénaté par des travaux routiers. D'autre part, tous les monuments érigés par souscription publique sont entretenus par les pouvoirs publics, à fortiori

s'ils ont été construits sur un terrain appartenant à l'Etat. Il serait incroyable qu'un monument érigé en l'honneur de soldats belges tombés au champ d'honneur ne soit pas entretenu par les Travaux publics qui assurent l'entretien d'autres monuments comme, par exemple, le Mardasson. Le ministre ne croit-il pas devoir annuler sa décision ?

M. MATHOT, ministre des Travaux publics et des Affaires wallonnes. — La décision incriminée a été prise à la suite de nombreuses remarques de la Cour des Comptes qui estime que l'entretien du monument à charge du Fonds des Routes ne se justifie pas au regard de la mission légale de ce Fonds. Depuis 1973, l'administration des routes ne dispose d'ailleurs plus des crédits nécessaires.

A la lumière des arguments exposés par le président national de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, je réexamine la possibilité d'une prise en charge de l'entretien du monument sur des crédits autres que ceux du Fonds des Routes. Le monument restera donc propriété de l'Etat.

En ce qui concerne le Mardasson à Bastogne, le monument, construit par l'Association belgo-américaine, a été cédé au département des Travaux publics en 1952. Le gros entretien est à charge de l'Etat, mais l'entretien courant est à charge de la ville de Bastogne. Je profite de l'occasion pour réaffirmer tout le respect que j'ai pour les combattants de 1940 et pour ceux qui sont morts au champ d'honneur pour défendre la liberté d'opinion et d'expression.

Fraternelle des Chasseurs Ardennais
a.s.b.l.
Le Président National

Le 27 février 1978.

COMMUNIQUE

Le Président national de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais a pris acte, avec une vive satisfaction, de la déclaration faite au Sénat, le 23 février, par M. Guy Mathot, Ministre des Travaux publics, en réponse à une question orale posée au nom de quatre anciens Chasseurs Ardennais, membres de la Haute Assemblée, à propos de l'entretien du Monument national aux Chasseurs Ardennais.

Il remercie le Ministre d'avoir bien voulu revenir sur sa première décision et de continuer à assurer l'entretien du mémorial.

QUESTION PARLEMENTAIRE
DE M. LE SÉNATEUR CH. TALBOT

QUESTION

Objet : Cession d'entretien du Monument national des Chasseurs Ardennais à Martelange

Il me revient que vous avez décidé sur recommandation de la Cour des Comptes de cesser l'entretien du monument national des Chasseurs Ardennais à Martelange.

Cette attitude me paraît être une remise en cause de l'attitude de vos prédécesseurs.

En conséquence, voudriez-vous me dire :

1. Quelles sont les raisons invoquées par le Cour des Comptes et qui motivent votre décision ?
2. Y a-t-il d'autres monuments qui subissent le même sort et quels sont-ils ?

3. Votre département se chargera-t-il encore de l'entretien de certains monuments et quels sont-ils ?

REPONSE

Suite à sa question, j'ai l'honneur de communiquer à l'Honorable Membre les renseignements demandés.

1) La Cour des Comptes a fait remarquer que la prise en charge des travaux de réaménagement et d'entretien du Monument ne se justifiait pas au regard de la mission légale du Fonds des Routes qui consiste à la création, l'amélioration et l'entretien des voiries et parkings réalisés sur le domaine de l'Etat.

Je tiens à préciser que depuis 1973 l'Administration des Routes ne dispose plus que des crédits du Fonds des Routes, les articles spécifiques existants auparavant sur les crédits desquels de tels travaux pouvaient s'imputer ayant disparu.

2) Ce monument étant le seul construit sur un terrain appartenant au Fonds des Routes et entretenu par lui, le problème ne se pose pas.

3) Le gros entretien dit « entretien propriétaire » du Mardasson à Bastogne est effectué par la Régie des Bâtiments, l'entretien courant dit « entretien locataire » étant à charge de la ville de Bastogne.

A part le Monument des Chasseurs Ardennais à Martelange et le Mardasson à Bastogne, aucune imputation budgétaire n'a été prise jusqu'à ce jour pour l'entretien de Monuments.

L'impact budgétaire étant minime, j'estime que des dispositions devront être prises pour que des monuments à caractères nationaux tels que le Mardasson et le Monument National des Chasseurs Ardennais puissent être entretenus à charge de l'Etat comme le sont certaines statues dont la charge d'entretien est prévu dans les missions attribuées à la Régie des Bâtiments.

Ces dispositions étant actuellement à l'étude en mon Cabinet, il ne m'est pas possible de vous préciser actuellement quels seront les monuments qui seront entretenus à charge de mon département.

Je puis cependant vous dire que pour ce qui concerne le Monument National des Chasseurs Ardennais de Martelange, sa cession à la Fraternelle ne sera pas réalisée et de ce fait l'entretien continuera à être assuré par mon Département.

REPANDEZ LE
DRAPEAU
DE L'ARDENNE



1er CHASSEURS ARDENNAIS

Une nouvelle victoire au 1er Chasseurs Ardennais

Les 15, 16 et 17 février, le 1er Chasseurs Ardennais présentait sa 2e compagnie à la compétition «Challenge Fusilier d'Assaut» qui se disputait à Bourg-Léopold.

Les bérets verts donnèrent, à cette occasion, une nouvelle preuve de leur haut degré de préparation.

Le lieutenant-colonel Lefebvre félicita ses hommes pour les résultats acquis et s'exprima en ces termes :

« ... Le Challenge Fusilier d'Assaut est une épreuve où les volontés se forment, où les hommes s'affirment, où se créent et se nouent des liens d'amitié; c'est aussi une épreuve grâce à laquelle nous pouvons perpétuer le renom du Régiment... »

Il profita de la parade pour donner à ses Chasseurs une leçon d'histoire et de civisme : il rappela, en effet, qu'il y avait, jour pour jour, quarante ans, que le Roi Albert mourait dans un accident, lors d'une ascension de rochers à Marche-les-Dames, que ce même Roi fut le Commandant en Chef de notre armée pendant la Grande Guerre 1914-1918, qu'il sut partager plus que nécessaire les dangers du fantassin sur la ligne de feu, et qu'en ce 17 février, il méritait, qu'au 1 ChA, on se souvienne et on lui rende hommage.



LA VIE AU 1er CHASSEURS

Le 1 ChA célébrera ses fastes le 12 mai 1978. Ils débuteront à 11 heures par un service religieux à la mémoire des Chasseurs Ardennais morts en service commandé.

La prise d'armes et le défilé auront lieu à 16 heures.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

- La Croix d'Officier de l'Ordre de la Couronne au lieutenant-colonel Lefebvre.
- La Médaille d'Or de l'Ordre de Léopold II au 1 Sglt Maj Liben-Steyns.
- La Médaille d'Argent de l'Ordre de Léopold II au Cpl-Chef Hilgers.
- La Décoration Militaire de 1re Classe au Cpl-Chef Draux.
- La Décoration Militaire de 2e Classe au 1 Sglt Antoine, au 1 Sglt Philippart et au Cpl Ponsard.

CHEVRON D'ANCIENNETÉ

- Un premier chevron a été décerné au Sdt VC Dustin.

NOMINATIONS

- Au grade de lieutenant : Slt Van Den Meer-sche.
- Au grade de sous-lieutenant : le Slt Commé Asselman, les COR Rical et Tanghe.
- Au grade d'adjudant : le 1 Sglt Maj Dandels.
- Au grade de caporal : Anselme, Crahay, Carriau, Van Hamme, Detry.

COMMISSIONNEMENTS

- Au grade de caporal : Detry, Adam, Bolzan, Cléf, Peutat, Paquay, Ruidant.

AGREGATIONS

- Candidats officiers temporaires : Bonmariage et Vandamme.
- CSOM Adam, Bolzan, Peutat, Paquay.
- CSOM Tuttobene.

PRESTATIONS DE SERMENT

- Les militaires ci-après ont prêté serment : Slt Asselman, 1 Sglt Adam, Sglt Durenne, Sglt Foucart, Sglt Fusulier, Sglt Gilson, Sglt Hardy.

TROPHEE DU MEILLEUR CHALLENGER

- Guy Closé de la 1 Cie s'est vu attribuer le trophée de la Fraternelle.

BREVET MILITAIRE

- Haulet, Hottart, Ernould, Sironval, Vandroogenbroeck, Taminiau, Verjans.

DIPLOME DE BON CHAUFFEUR

- Sironval, Verdoy, Paquay.

PASSAGES

- L'adjudant Legros et le Cpl-Chef Mayne sont passés à la 16 Esc Lt Avn.
- Le VC Dustin est passé au 12 Li.

NAISSANCES

- Valérie chez Monsieur et Madame Albert Collard-Leuris.
- Anne-Catherine chez Monsieur et Madame Gourdin-Légrand.

BREVET

- L'adjudant Galderoux a satisfait aux épreuves d'opérateur «Bergpanzer Léopard».

CHALFUSAS

- La 2 Cie a, une fois de plus, remporté le Challenge Fusilier d'Assaut le 17 février à Bourg-Léopold.

ATTENTION!!! CHANGEMENT DE N° DE COMPTE COURANT

Le N° est à présent le 068-0627580-17. L'ancien N° 000-0822303-34 est toujours valable.

SOUTIEN DU BULLETIN FORMIDABLE A LA SECTION 1 ChA

Les membres de la section 1 ChA, suite à la demande du S.T. ont versé, en supplément de leurs cotisations, 35.120 F. Le manque de place ne nous permet pas de publier une longue liste des généreux donateurs. Il faudrait au moins 2 pages.

MERCI, MERCI, MERCI!!

MARCHE OLYMPIQUE BRUXELLES-MOSCOU EN 1980

L'adjudant Talbot du 1 ChA, présélectionné pour ladite marche compte parcourir les 2.400 kilomètres séparant Bruxelles de Moscou en six semaines de marche sans interruption.



L'adjudant Talbot, marcheur émérite.

Conditions à remplir : effectuer les entraînements prévus, à savoir :

- Courtrai-Bastogne du 27 mars au 2 avril 78;
- ensuite, la marche de la fraternité Oostduinkerke-Vielsalm, puis prendre le départ de la MSA et l'effectuer (12 jours de marche avec un jour de repos);
- enfin, les 4 jours de l'Yser.

Pour 1979, le planning n'est pas encore établi.

DECES

- Luc Wanufel, décédé le 23 décembre (Membre effectif. Fut un des promoteurs du monument de Temploux). (Rue des Trappes, 10, 5810 Temploux).
- Walter Huart, décédé le 19 novembre des suites d'un accident de moto. Walter a effectué son service militaire en 1974 à la Cie Sp.
- Nicolas Nowak, décédé accidentellement le 5 juillet, quatre mois après la démobilisation. Nicolas a appartenu à la 2 Cie.

Nous présentons aux familles cruellement frappées l'expression de nos condoléances sincères et émus.

A propos du choix de Marche-en-Famenne pour l'établissement d'un camp militaire

Selon les premiers examens, entrepris à partir de 1971, les installations militaires existantes dans la région francophone du pays ne permettaient pas l'installation d'une Brigade sans recourir à de nouveaux terrains et à des constructions.

En effet, l'importance des effectifs, les nombreux matériels et les exigences d'un entraînement efficace (norme OTAN) entraînent les spécifications suivantes :

- une plaine d'exercice de minimum 2.500 ha d'un seul tenant;
- une aire à bâtir et à équiper de ± 120 ha.

De plus, d'autres données essentielles devaient être réalisées :

- un climat local sans de trop longues périodes de gel, verglas ou neige;
- existence d'un réseau routier principal ceinturant l'aire choisie;
- relèvement direct possible au chemin de fer;
- des possibilités d'accueil pour les familles, c'est-à-dire possibilité de construire des logements, mais aussi des réseaux scolaires diversifiés, des communications, etc...

En novembre 1971, fut constitué « un groupe de travail interdépartemental pour l'implantation de la brigade Sud », où étaient représentés les principaux ministères intéressés à cette implantation, et notamment les Travaux publics, l'Aménagement du Territoire, l'Agriculture, l'Economie régionale, l'Education nationale, etc...

Sur le terrain, et par la prospection qui commençait, on trouvait, en outre, des représentants de la Défense nationale, des ingénieurs des Eaux et Forêts, des ingénieurs agronomes de l'Etat et des fonctionnaires de l'Aménagement du territoire.

La prospection dura environ un an et porta sur seize sites choisis par la Défense nationale ou proposés par des autorités locales.

Ces seize sites se répartissaient géographiquement comme suit : région de Bertrix, 1; Bovygn, 1; Houffalize, 1; La Roche, 1; Marche-en-Famenne, 2; Neufchâteau, 3; et Vielsalm, 7.

Des seize sites, treize firent l'objet d'une reconnaissance terrestre approfondie et, sur deux de ceux-ci, des essais de praticabilité eurent lieu : à Marche-en-Famenne, du 2 au 4 février 1972, et à Vielsalm VI (région de Beho) du 24 au 26 mai 1972. L'objectif étant de se rendre compte de la valeur du terrain en cas d'usage intensif par des véhicules blindés, c'est à l'Ecole des Troupes blindées que fut confiée l'exécution du plan des essais arrêtés par l'état-major de la Force terrestre.

Quatre facteurs ont été déterminants dans le choix de la configuration et de la surface du camp de Marche; l'existence d'un réseau routier principal ceinturant l'aire choisie pour l'implantation; le maintien du bois de Ban en zone boisée; la sécurité du champ de tir réduit et de télémétrage laser; la nécessité de laisser un minimum de terres agricoles à la disposition des fermiers.

Un relèvement direct au chemin de fer, avec gare privée dans le domaine militaire, est en cours de réalisation à partir de la ligne Liège-Jemelle, à hauteur de Bourdon.



LE GARANTI GARANT

De la presse française en décembre 1937, ces déclarations de M. Dolezier, ministre de la Guerre: "Il faut au pays l'armée de sa politique... Notre armée est forte de sa puissance matérielle, mais plus encore de sa discipline et de sa dignité".

Plus loin: la Belgique défendrait sa neutralité, si celle-ci était mise en cause, comme elle l'a fait en 1914. Pareille assurance suffit à garantir la défense de la France des Ardennes à la mer du Nord.

Après ces paroles pleines... d'assurance, le budget de la Défense nationale a été adopté à l'unanimité des 603 votants.

Nous avions toujours imaginé que la France et la Grande-Bretagne étaient les puissances garantes de notre indépendance. Nous nous trompions donc: c'étaient ces "Petits Belges", si régulièrement ridiculisés outre-Quiévrain, qui garantissaient la sécurité de la France!

DEFENSE DU SANGLIER

Notre ami, Armand Braibant, qui fut, sous l'occupation, président du Service Social du Chasseur Ardennais pour le canton de Virton, publiait récemment dans "Le Soir" un article consacré à la défense du sanglier, réclamant une législation plaçant notre "noir cochon" parmi les gibiers. Car actuellement, il est regardé comme "bête fauve" et, partant, peut être massacré durant toute l'année.

Retenons cette belle définition :

"Tous les chasseurs au gros gibier sont d'accord sur ce point: le sanglier est le plus représentatif des hôtes de nos massifs forestiers, c'est lui le plus intelligent, le plus résistant, c'est lui qui se défend le mieux. Il ne faudrait pas que, d'ici peu, pour des raisons de politique électoratoire, on doive mettre tout ce qui précède "à l'imparfait"."

LE FAMENNOIS ET LES SANGLIERS

Nous nous sommes ralliés de grand cœur à la défense du sanglier, préconisée par notre ami Armand Braibant. Il faut que cessent ces hécatombes et ces sol-disant parties de chasse où l'on massacre ces bêtes courageuses de manière indéfendable.

Et voilà qu'un Marchois s'en prend avec véhémence, dans "Le Libre Belgique", à nos braves sangliers :

"Il faut avoir le cœur bien tendu pour s'apitoyer sur le sort de cet insolite de nos forêts; le plus repoussant entre tous. Les sangliers sont les destructeurs de tout ce qui pousse dans les bois, tels jeunes plants de feuillus et résineux qui viennent naturellement, sans compter la bruyère et le myrtille, et bien d'autres plantes qui les égrèmentent."

...

Le sanglier détruit plus qu'il ne mange, il mange déjà pas mal. Qu'on laisse détruire ce monstre pour de bon. Comme le loup."

Insolite, le rol des forêts ardennaises? Quand on vous dit que les Famennois, ce ne sont pas des Ardennais!

De notre correspondant spécial, Roger Ikor

Re-suite et fin

Décidément, M. Roger Ikor doit disposer de beaucoup de loisirs, à moins qu'il ne puisse « digérer » que de pauvres « P'tits Belges » aient pu s'en prendre à un éminent romancier français. Il nous a adressé une nouvelle et longue lettre que nous ne reproduisons pas, sauf pour certains extraits, parce que nous avons des informations plus intéressantes à communiquer à nos lecteurs ; parce qu'il faut savoir mettre le point final à une polémique, même chaude ; et enfin parce que notre correspondant ne se maîtrise apparemment plus, puisqu'il en vient à des ambalités qu'il qualifie d'injures si elles s'adressaient à lui, mais qui nous font simplement sourire — les sangliers ont la peau épaisse — en nous traitant de « vieux bébé teigneux », en parlant de « polémique imbécile », pour nous réquérir enfin « d'expulser un peu de votre fiel ». Merci, et réciproquement !

Voici cependant une brève analyse — avec réponse non payée — d'une missive qui serait la dernière :

1. - M. Ikor s'hypnotise sur le terme « raciste ». Nous n'avons jamais ni pensé, ni écrit que notre éminent — au moins, nous, nous sommes courtois — correspondant fût un raciste. Nous avons simplement rapporté, sans pour autant l'avaliser, la réflexion d'un de nos membres qui parlait d'« un certain racisme ». Ce qui signifie tout autre chose pour qui veut bien comprendre le français. Nous nous sommes expliqués là-dessus. Mais puisque M. Ikor y tient, nous jurons et déclarons qu'il n'est pas raciste, ni ! Il n'est même pas chauvin, ajoutent-ils. Eh bien, bravo ! Il y a au moins un Français qui ne l'est pas. Nous redoutons cependant pour lui qu'il ne se sente très essouffé.

2. - Revenant sur les papiers brûlés de Namur dont l'odeur est venue jusqu'à lui et dont il a vu voler les débris, et comme nous avions fait allusion au mistral, M. Ikor croit amusant de nous fournir un cours de géographie sur les vents méditerranéens. Il tombe mal, d'abord parce que les Belges sont réputés mieux connaître la géographie que les Français ; ensuite, parce que nous avons appris tout cela il y a plus de quarante-cinq ans à l'école ; enfin, parce que nos occupations professionnelles nous conduisant à nous occuper en permanence d'économie internationale dont la géographie fait partie, nous en connaissons un bout sur les vents, pour les avoir éprouvés nous-même. Nous pourrions lui en citer des tas qu'il a oubliés, à commencer par le khamsin, qui est le simoun ou sirocco du Moyen-Orient. Et nous pourrions aussi parler du « vent » synonyme de baudruche, celui que le Macédonien Stobée, quelques centaines d'années avant notre ère, qualifiait « celui qui gonfle les autres vides ». Ce n'est pas le cas de notre

correspondant et, apparemment, ne le pense-t-il pas du sous-jugé puisqu'il consent à écrire « En dépit de votre évidente intelligence » (Merci — à titre de réciprocité — s'il y a un Français non chauvin, il y a un Belge au moins qui serait intelligent !).

3. - A propos de baudruche, M. Ikor se dégonfle, après avoir affirmé le « fait... incontestable » que tous les asiles d'aliénés de la province de Namur auraient libéré leurs pensionnaires, et que nous avions pu démentir de façon... incontestable par un retour aux... sources. Et ce, en nous priant d'« incriminer la note que nous avions reçue pour nous mettre en garde contre le nombre, affectivement grand, de ces pauvres diables dans la campagne ».

La « note » émanait de qui ? Des services de renseignements français qui furent si éclairants en 1940 ? Alors, qu'il retourne son incrimination vers son 2e Bureau. A croire que la Belgique, si régulièrement méprisée au point d'être tout juste bonne à servir de champ de bataille, serait constituée d'une bande de dingues. Et, tantant un rétablissement, il ajoute : « Cela dit, si j'avais été, moi, directeur de maison de santé, sachant comment les nazis traitaient les déments, je n'aurais pas hésité à ouvrir les portes, du moins aux malades incoffensibles ».

4. - Il y avait deux « 3 » dans sa lettre, et comme nous ne sommes pas ignorants en calcul, nous avons rectifié.

Nous devions subir une interminable explication du mot « débändé », qui oppose Littre — un peu vieillot — à Robert. Mais là n'est pas la mise en cause. Car M. Ikor prétend « nom d'un chien » et non en invoquant le « sanglier », ce qui nous aurait fait tonner, qu'il n'a jamais « voulu » dire du mal de vos Chasseurs Ardennais ? Du mal que je n'ai évidemment jamais pensé ». Nous laissons nos lecteurs juges d'apprécier si une phrase portant textuellement « Un flot incessant de réfugiés et de Chasseurs Ardennais débändés traversait nos lignes, colportant les bruits les plus fantastiques » n'est pas péjorative pour nous. Ce n'est l'avis ni de tous ceux qui nous en ont écrit, ni de tous ceux qui nous en ont parlé.

Et le commentaire Ikor est là pour nous confirmer cette impression, et dénote une intention ou une interprétation non seulement déplaisante, mais aussi désobligeante, pour demeurer modéré :

« Personne n'a jamais pensé que vos camarades auraient dû chasser les blindés allemands à coups de bicyclette. Dans cette première phase de mai 1940, tout ce que les Panzer ont rencontré (sauf d'autres blindés) a volé en éclats sous le coup de bélier : les Français à Monthermé comme vos Chasseurs Ardennais quand ça se trouvait. »

5. - Enfin, à propos des heurts qui se sont produits à Perwez et ailleurs, notre correspondant souligne avec une prétention telle qu'on croirait lire Paul Reynaud, le politicien français le plus jamais honni en Belgique :

« Vous oubliez que pendant tout l'hiver 39-40, et jusqu'à la veille du Blitz allemand, la Belgique, sous l'impulsion du roi Léopold, était neutre. (N.D.L.R. : souligné par notre correspondant). Au niveau des Etats-Majors, cela signifiait qu'il n'y avait aucun contact officiel entre Belges et Français ; à notre niveau, à nous, officiers de troupe, cela produisait une ignorance complète de votre dispositif. Mon régiment, en s'installant sur la Dyie, savait que les Belges avaient dressé un obstacle antichar dans le coin, mais nous ne

savions où il se cachait. Alors, comment en tenir compte dans nos plans ?

Toute cette affirmation est largement aussi fausse que les mensonges du petit roquet que la France — pour son malheur — avait placé à sa tête dans une circonstance où il lui eût fallu un homme de combat.

D'abord, observons que la politique d'indépendance, dite de neutralité — à propos de laquelle nous ne voulons pas ouvrir un débat — était celle du gouvernement belge, et notamment des ministres van Zeeland et Spaak, et non celle du Roi ; qu'elle était approuvée et voulue par tous les partis politiques et par la quasi-unanimité de la nation ; qu'elle avait trouvé son origine dans des raisons de politique intérieure, mais aussi dans l'incapacité des Français à réagir face au réarmement allemand, à la réoccupation de la Rhénanie, etc... Quant à affirmer que les Français ignoraient tout de nos dispositifs en entrant en Belgique, cela mérite un haussement d'épaules ou bien un brevet d'ignorance ou de mauvaise foi.

Certes, à partir de l'automne 1936, les réunions officielles au niveau des chefs d'Etat-Major, résultant de l'accord militaire de 1920, auquel les Anglais ont toujours refusé de s'associer, ont pris fin. Mais les contacts n'ont jamais été interrompus, même s'ils furent moins publics : ils ont été continués via notamment les attachés militaires à Bruxelles et à Paris, les interlocuteurs du côté belge étant principalement le chef d'Etat-Major général et le conseiller militaire du Roi. Et même, avec les Britanniques, par le Roi Léopold lui-même via son ami le héros de Zeebrugge en 1914-1918, Sir Roger Keyes. Que M. Ikor, dans ses loirs, lise les documents publiés à cet égard, et notamment l'ouvrage « Les relations militaires franco-belges » édité par le Centre national de la Recherche scientifique à Paris, et les écrits récents du colonel Rémy et de feu l'académicien français Robert Aron. Il verra que toutes les informations sur le dispositif belge ont été communiquées au GQG français, et notamment tout notre plan de destructions et d'obstructions ; que toute la ligne KW qu'il incrimine a été mise au point, minutieusement, avec les Français et les Britanniques ; que les secteurs ont été minutieusement délimités. Qu'il lise le rapport du 16 décembre 1937 du colonel Laurent, attaché militaire français à Bruxelles, disant que le chef d'Etat-Major belge (le lieutenant général Van den Bergen) « accepte... d'avoir davantage de contacts et d'échanger des renseignements, mais à condition que ce soit dans un secret absolu ».

Et l'ouvrage du Centre national français de la Recherche scientifique sur les relations militaires franco-belges de remarquer :

« Il n'est guère vraisemblable que ces conversations aient été menées sans l'aveu du Roi et de son conseiller militaire. Le général van den Bergen ne pouvait pas prendre lui-même une telle responsabilité. Elles traduisent bien la volonté des dirigeants. Mais quels en ont été les résultats pratiques ? Le chef d'Etat-Major a promis de tenir Gamelin au courant des modifications qui seraient apportées aux plans défensifs. De fait, à plusieurs reprises, l'attaché militaire communique des renseignements ; il n'en indique pas toujours la provenance, mais il y a tout lieu de penser qu'elle est officielle, quoique secrète : documents sur les positions fortifiées de Liège et d'Anvers (novembre et décembre 1937), projet d'aménagement de la « position semi-permanente Anvers-Namur » (qui, en janvier 1938, est encore

inexistante), carte du déploiement de l'armée belge sur la Meuse et le canal Albert et du dispositif de couverture en septembre 1938, carte du réseau routier belge utilisable pour des transports stratégiques avec promesse de renseignements nécessaires pour la tenir à jour (en novembre 1938). Il a fourni également au ministre de l'Air des informations sur l'organisation du guet aérien, et une carte d'objectifs pouvant intéresser l'aviation. Pendant toute cette période, il visitait lui-même les ouvrages militaires, mais sous une identité d'emprunt, et les ingénieurs français qui participaient à des opérations géodésiques et topographiques le long de la frontière étaient autorisés à pénétrer en territoire belge ».

Ce sera notre seule longue citation. Que M. Ikor lise l'instruction Gamelin du 15-11-1939 sur le dispositif à prévoir le long de la ligne Anvers-Namur ou KW, dispositif largement concerté avec Français et Britanniques et où les secteurs étaient précisément délimités. Qu'il lise l'instruction du général Georges du 17-11-1939 au commandant du Groupe d'Armées n° 1 et au Corps expéditionnaire britannique. Qu'il lise encore le rapport de l'attaché militaire de France du 21-2-1940 qui contient tous les détails sur la défense de la rive droite

A propos de Perwez...

Suite à ce que nous écrivions dans notre dernier numéro concernant les incidents franco-belges de Perwez, le 13 mai 1940, notre ami Jo Conrardy — qui était chef de peloton au Bataillon Moto Cha, commandé par ce brillant soldat, combattant héroïque au 10e de Ligne en 1914-1918 que fut le major Léon Kremer — nous rapporte que « Kremer a eu son P.C., je dirai envahi par les Français, et qu'un officier le tenait en respect avec son pistolet, alors qu'il lui faisait rendre compte de la situation... J'ai su aussi que cette entrevue fut de haute tenue pour Kremer ». Ce qui n'étonnera personne.

Et Jo Conrardy de poursuivre :

« J'étais à Perwez, pas loin de cette fameuse mine qui a réduit comme château de cartes la petite place du village. J'avais mon peloton en position le long du chemin de fer. Je ne donnerai pas l'amplitude de l'explosion ! En sortant de la maison où je me trouvais, j'ai vu un gros pavé à l'arrière de mon side-car, calé par la barre d'appui : il était venu en message, par-dessus les toits, de la place éventrée. Cette explosion était le fait d'un avion allemand qui avait lâché sa bombe dans le trou de mine que chargeaient encore les Trailleurs sénégalais. Je ne peux pas te situer la puissance de cette charge, mais le résultat fut concluant. Précaution bien inutile probablement de la part des Français, car après cette impensable déflagration, on put compter morts et blessés militaires français et belges, et aussi civils. C'était le lundi de Pentecôte à 10 h. du matin, et il faisait plein soleil ».

Ajoutons que les Chasseurs Ardennais du Bon Moto et du 3 ChA n'ont pas été tués par cette déflagration, mais dans la nuit du 13 au 14 mai, par des mines que les Français ont fait sauter sans attendre le repli de nos unités.

de la Meuse (Le plan des destructions et d'obstructions avait été communiqué dès le 15 mai 1939).

Et nous pourrions ajouter que la France reçut immédiatement communication de la synthèse des documents saisis en janvier 1940 à Machelen-sur-Meuse. Si les Belges sa virent tous à une grande discrétion dans ces contacts, ce fut imputable à la position délicate du pays et de son gouvernement, mais aussi aux risques énormes d'inscriptions en France. Toute conversation, tout document est susceptible de paraître demain dans « Paris-Soir », disait en substance le général van Overstraeten.

Si les unités françaises entrant en Belgique ont été mal informées, la responsabilité en incombe à leur haut commandement. Encore que ce n'est guère, au mieux, qu'à l'échelon d'un état-major de Division que l'on possède, parfois, des informations d'ensemble.

Au surplus, si les Français s'étaient montrés moins soupçonneux à l'égard des Belges qui ne demandaient qu'à coopérer étroitement avec eux sur le terrain, de nombreux mécomptes auraient été évités.

Et maintenant, point final. Rideau ! A.H.

LE SANGLIER SE REBIFFE

Du « Bulletin d'information des prisonniers politiques, résistants et combattants », que dirige avec la compétence que nous avons fréquemment soulignée Luc Sommerhausen, ce commentaire sympathique à propos d'une polémique dans notre bulletin.

Notre toujours jeune et fougueux ami Albert Hubert ne fait pas que présider la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, il dirige aussi la rédaction de sa revue trimestrielle dont la couverture reproduit le groin menaçant du célèbre sanglier-fétiche.

Le dernier numéro du « Chasseur Ardennais » est en partie consacré à une vive polémique entre Albert Hubert et Roger Ikor, prix Goncourt 1955.

Pourquoi cette dispute ? Roger Ikor, qui a passé 5 ans dans un Oflag, avait évoqué dans un article du « Figaro » ses souvenirs de guerre de 1940 dans la région de Gembloux. Cet article comportait surtout une phrase qui a fait bondir tous les Chasseurs Ardennais : « Un flot incessant de réfugiés et de Chasseurs ardennais débändés traversait nos lignes, colportant les bruits les plus fantastiques ». Toute la Fraternelle, Albert Hubert et le général Champion en tête, a protesté contre ce « débändé » et a vigoureusement gourmandé le célèbre romancier français, en l'accusant précisément d'avoir « romancé » ses souvenirs et de faire preuve de « racisme » antibelge.

Colère de Roger Ikor qui a répondu par une longue lettre que publie et commente Albert Hubert avec une verve polémique qu'on voudrait trouver plus souvent dans les publications patriotiques.

BOUILLON
attend les Sangliers
le 30 avril

LES CHASSEURS ARDENNAIS vus par deux écrivains français

Le colonel Rémy, un des premiers compagnons du général de Gaulle et résistant exceptionnel, dans son livre « Le 18e jour » ou « La tragédie de Léopold III, roi des Belges », s'attache surtout aux aspects politiques et ne traite des opérations militaires que dans ce cadre. Les Chasseurs Ardennais sont cependant cités à plusieurs reprises dans son ouvrage.

Voici quelques extraits : (Pages 119-120)

« Dès le 10 mai, la 1re division de chasseurs ardennais avait eu à y affronter le XIXe Panzerkorps du général Gudrian. A elle seule, la 5e compagnie du capitaine-commandant Briart, qui pleurait la mort de son chef, avait réussi à tenir en échec la 1re Panzerdivision, de telle sorte que pour effacer les traces de leur humiliation, les Allemands n'eurent rien de plus pressé, après avoir enfin pris l'avantage, que de détruire les documents belges susceptibles de prouver l'infériorité en nombre et en matériel d'un adversaire qui leur avait tenu la dragée haute. Sur l'ensemble de la position, les vaillants chasseurs ardennais avaient toute une journée arrêté l'avance de trois Panzerdivisions : comment s'étonner qu'ils aient serré les poings devant un ciel désespérément vide d'avions alliés auxquels ils offraient la cible magnifique de chars et de véhicules motorisés ennemis qui, stoppés dans leur progression, engorgeaient les routes au point de ne pouvoir manœuvrer ? »

(Page 249)

« La 1re armée allemande mise aux ordres du général von Reichonau avait l'intention de pousser sur Ypres afin de couper l'armée belge du corps expéditionnaire britannique. La vaillance de la 8e division d'infanterie et la 2e division de chasseurs ardennais contaria ce plan, qui se heurta le lendemain aux contre-attaques de la 12e division d'infanterie sur le canal de dérivation et de la 1re division de chasseurs ardennais sur la Lys ».

(page 334)

Le 27 mai - « Au début de l'après-midi, les artilleurs du 3e groupe du 3e régiment se battaient au fusil jusqu'à la dernière cartouche, et la 2e division de chasseurs ardennais faisant des efforts désespérés pour interdire à l'ennemi la route de Bruges ».

De son côté, Robert Aron, dans « Léopold III ou le choix impossible », note : (Page 36)

« Malgré les efforts qu'il avait accomplis depuis la déclaration d'indépendance de 1936 pour renforcer l'armée belge, le roi savait que la préparation de celle-ci laissait beaucoup à désirer. Sans doute avait-on poussé à fond la formation d'un corps d'élite, les chasseurs ardennais qui défendirent héroïquement la traversée de la région montagneuse pour laquelle ils avaient été créés. Mais, dès la première résistance opposée, les deux divisions ardennaises et un groupement de cavalerie furent retirés du terrain qu'elles connaissaient pour céder la place à des troupes françaises qui n'y étaient pas préparées ».

C'est gentil. Quant à la rigueur historique, c'est autre chose !

Report du numéro précédent : 7.550

— Section 1 ChA, RFA	10.000
— 1er Bataillon de Chasseurs Ardennais	5.000
— Lucien Leclère, Bruxelles	4.031
— Mme G. Autmans, Theux	1.000
(Pour les défenseurs des ChA)	
— Section de Marche-an-Famenne	1.000
— Mme F. Dupont, Morlanwelz	350
— Louis Losseau, Rochefort	350
— Georges Didier, 50; Clément Dock, 50; Raymond Kreuz, 50; Louis Losseau, 50; Léopold Petit, 50; Albert Ricbard, 50 et Clément Rouxhet, 50; tous de Rochefort.	
— Abbé F. Michem, Vinkt	300
— Mme R. Reuter, Arlon	300
— F. Vandewalle, Bruxelles	300
— Jean Lemaire, Mouscron	200
— M. Gousenbourger, Heinsch	180
— Abbé A. Baumal, Châtelain	150
— L. Van Nuffel, Morselt	150
— Abbé R. Weber, Wahl (G.-D. L.)	150
— Jean Lambinet, Arlon	120
— «La Bande des Quatre»	100
— E. Collard, Bruxelles	100
— Joseph Demulder, Bruxelles	100
— René Baudru, Bruxelles	50
— Jo Conrardy, Bruxelles	50
— A. Droeshaut, Bruxelles	50
— J. Marth, Arlon	50
— L. Matheussen, Bruxelles	50
— Mme Vve N. Paulus, Bomal-sur-Ourthe	50

Total au 25-2-1978 : 31.731

IN MEMORIAM

Hommage à Mgr Charue

Nous nous devons de rendre un hommage ému à la mémoire de Mgr Charue, décédé il y a quelques mois.

Il fut l'évêque des Chasseurs Ardennais, auxquels il témoigna à maintes reprises sa paternelle sollicitude et son admiration.

Eminent patriote, il eut une attitude particulièrement courageuse durant la dernière guerre, chantant et aidant notamment des israélites ou d'autres patriotes traqués par l'ennemi. Il n'hésita pas, en 1943, à excommunier le traître Léon Degrelle qui avait commis un sacrilège et s'était livré à des voies de fait contre le doyen de Bouillon. La sentence de l'évêque fut lue à la cathédrale de Namur et dans l'église de Bouillon.

Marcel LOUETTE

Nous aurons une pensée émue pour la mémoire du colonel RA, Marcel Louette, décédé à Anvers la veille du jour où il allait atteindre 71 ans.

Fondateur dès juin 1940 de la Brigade blanche «De Witte Brigade - Fidelio», il fut une des plus nobles figures de la Résistance. Son mouvement, parti d'Anvers, étendit des ramifications jusque dans la province de Luxembourg, notamment la région de Vielsalm, et le Grand-Duché.

Bien que sa santé se fût trouvée fortement ébranlée par les tortures et autres rigueurs de Breendonck et des camps de concentration, Marcel Louette joua jusqu'à sa mort un rôle essentiel au sein des associations patriotiques où il était connu comme un homme particulièrement attaché à notre unité nationale. Ses positions et ses mérites patriotiques lui valurent d'être une des cibles favorites des extrémistes flamingants.

LA VIE DE LA FRATERNELLE

MARIE-CLAIRE WATERLOOS

En janvier, est décédée à Gand à l'âge de 85 ans Mademoiselle Marie-Claire Waterloos, héroïne de la Résistance où elle était connue sous le nom de «Tante Claire».

Elle avait été infirmière volontaire de guerre en 1914-1918, attachée à l'hôpital de l'Océan à La Panne. A ce titre, elle fut appelée à veiller la dépouille mortelle de la reine Elisabeth.

Ayant créé dès 1941, dans la région gantoise, un réseau de renseignements militaires et une ligne d'évacuation d'aviateurs alliés, elle était lieutenant SRA, membre des réseaux Luc-Marc et Comète, Croix de Guerre avec palme.

Mademoiselle Waterloos était la cousine la plus proche du docteur Henry Fobe, auteur de l'adaptation française du livre «Vinkt 1940».

Mme Vve F. De Rille

Le 24 janvier dernier, est décédée à Saint-Nicolas-Waes, en sa 76e année, Madame Veuve Firmin De Rille. Nous présentons nos bien vives condoléances à son fils, le colonel De Rille, qui commanda le 3e Chasseurs Ardennais et l'Ecole d'Infanterie, et est maintenant attaché militaire près l'ambassade de Belgique en RFA.

WALTER HUART

M. P. Huart, de Herstal, a écrit à l'adjutant M. Lzuris, secrétaire de la section 1 ChA, pour lui faire part du décès accidentel — en moto — le 19 novembre dernier, de son fils Walter, soldat milicien 1974 au 1er Chasseurs Ardennais, Compagnie SP, et membre adhérent de notre Fraternelle.

M. P. Huart ajoutait :

«Je crois qu'il est un devoir pour moi, son père, de continuer de payer sa cotisation annuelle de la Fraternelle d'un régiment dont il avait été si fier de porter l'uniforme. Je vous prie donc de m'adresser sa carte chaque année, comme par le passé.»

Nous adressons à cette famille si durement touchée l'expression de notre sympathie profondément émue, et la remercions de son attachement aux Chasseurs Ardennais.

ARLON ET LES CHASSEURS ARDENNAIS

Arlon est dénommée avec raison la «ville-mère» ou la «villa-berceau» des Chasseurs Ardennais.

Elle leur a dédié une place publique en 1948... après Schaerbeek. Mais rien n'y évoque les Chasseurs Ardennais, sinon la vieille caserne Léopold, aujourd'hui désaffectée.

Ailleurs, rien non plus ne rappelle les Bénéts vants, sinon un bas-relief dans le hall de l'hôtel de ville, lequel au reste fut offert par la Fraternelle.

Comme le chef-lieu du Luxembourg devait rebaptiser de nombreuses rues et places, et que la presse avait annoncé que l'on pouvait faire des suggestions, le président national avait cru opportun de proposer les noms de deux enfants d'Arlon, Maurice Bricart et Raymond Dhuren, qui personnifient l'un la résistance à la frontière et le second la lutte à mort dans les Flandres. Ces suggestions n'ont apparemment pas été retenues.

La commission ad hoc aurait préféré Goethe, Paul Verlaine, Victor Hugo et même un général Jourdan, qui a remporté à la fin du XVIIIe siècle une escarmouche qui fut dénommée par certains «La bataille d'Arlon» — laquelle aura aussi sa rue, mais dont on trouverait difficilement place dans des manuels d'histoire autres que d'histoire locale. Jourdan, militaire aux fortunes diverses, et dont on semble oublier à Arlon qu'il fut maréchal d'empire, est célèbre pour avoir remporté une des batailles de Fleurus (car, il y en eut trois ou quatre) pour avoir refusé, bien que rallié aux Bourbons, de jurer le maréchal Ney.

On regrettera que les autorités arlonaises n'aient même pas songé — dans leur ville maraine — à honorer les Chasseurs Ardennais, en la personne des commandants Bricart et Dhuren, ou encore du colonel De Schepper ou du lieutenant général Descamps, et qu'elles leur aient préféré des célébrités dont les attaches avec Arlon se limitent sans doute à un arrêt dans un relais de poste.

LE PLUS MERITANT...

Notre Fraternelle ne compte pas les dévouements, souvent exemplaires, qui s'y multiplient. Nous voudrions cependant attirer, une fois de plus, l'attention sur les mérites exceptionnels de notre brave ami Donia Widart, de Chevetogne, administrateur national et vice-président de la section de Houffalize. Voici ce qu'écrivait à son sujet, dans son bulletin «Le Sanglier», le président de la section de Houffalize, Joseph André, qui fut le chef de peloton de Donia Widart en 1939-1940 :

«Depuis 1967, en parcourant toutes les localités, alors que les sections vivaient, plus ou moins en léthargie, notre vaillant Donia, ne ménageant ni sa santé, ni ses peines, ni ses deniers, nous a recruté 1.403 membres (section de Houffalize). A ce chiffre, il faut ajouter 43 membres recrutés en faveur de la section de Bertrix et 35 pour la section de Saint-Hubert. En juin 1971, force nous a été de faire l'acquisition d'un second drapeau qui resterait à demeure à Chevetogne, ce qui nous épargnerait bien des déplacements.»

Vous dirai-je aussi que depuis 1971, notre ami dévoué a assisté à 171 enterrements de membres, rendu 126 visites aux malades et parcouru plus de 182.000 km ?... Qui dit mieux ?

Pour être tout à fait complet (j'espère que sa modestie ne sera pas offusquée), je vous dirai encore que grâce à ses aptitudes commerciales, l'achat du second drapeau a été grandement facilité (tombole, bics, assiettes en étain) et que, par surcroît, il a fait l'acquisition d'un haut-parleur diffusant les sonneries lors des enterrements.»

Si aujourd'hui, certaines sections, de création récente ou sorties d'un relatif sommeil, et dont la région fut primitivement prospectée par Donia Widart, voient croître leurs effectifs, elles le doivent le plus souvent et avant tout à celui qui fut le vaillant pionnier que tous nous admirons. La Fraternelle est et doit être une grande famille, sachant reconnaître les mérites des plus dévoués de ses membres.

Le président national.

A PROPOS DU BOULEVARD GÉNÉRAL DESCAMPS A BEAUMONT

Nous annonçons dans notre dernier numéro que la commune de Beaumont, où il est né et repose, avait décidé de donner le nom du lieutenant général Victor Descamps à un de ses boulevards. Nous nous devons de souligner que cette décision est imputable aux démarches répétées de notre excellent ami Noël Charon, ancien du Bataillon Moto des Chasseurs Ardennais, qui avait notamment mobilisé les anciens combattants de la commune pour appuyer ses interventions.

Noël Charon, qui est très attaché à notre Fraternelle et dont l'épouse a brodé un étendard du Bon Moto, mérite donc notre vive gratitude.

VERSEMENTS DE SOUTIEN

pour le bulletin :
exclusivement au
C.C.P. 000-0344969-37
Fraternelle des
Chasseurs Ardennais, Arlon

CYRIEL PIEYNS, CURÉ DE IMPE

L'abbé Cyriel Pieyns, sorti miraculeusement vivant mais grand invalide, de la tragédie de Vinkt en mai 1940, a été solennellement installé comme curé à Impe-Lede, dans le diocèse de Gand, le dimanche 29 janvier 1978.

Une foule particulièrement nombreuse avait tenu à rendre hommage au mérite et au courage de son nouveau pasteur, qui, après avoir passé, par le hasard des circonstances, de longues années dans le diocèse de Liège, en particulier comme curé de Wanze, revient dans sa région natale. Ce fut une cérémonie particulièrement émouvante, rehaussée par la présence des autorités régionales et de la vieille mère du héros de la journée. Ad multos annos.

H. F.

L'odyssée tragique de l'abbé Pieyns est racontée aux pages 73 à 76 du livre «Vinkt 1940».

Une haute distinction allemande pour Monsieur Louis Olivier.

L'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne, M. Peter Limbourg — qui a participé à deux étapes de la dernière Marche du Souvenir et de l'Amitié — a remis le croix de commandeur de l'Ordre du Mérite de la RFA à M. Louis Olivier, membre de la Chambre des Représentants, ancien ministre et ancien bourgmestre de Bastogne. Toutes nos félicitations.

Dans son allocution, l'ambassadeur a notamment déclaré : «A une époque où il fallait du courage politique pour tendre la main à un ancien adversaire qui, par une politique misérable, avait fait beaucoup de mal, vous vous êtes engagé à une entente entre nos deux peuples. Vos efforts méritent d'autant plus de reconnaissance qu'ils ont été entrepris dans une région qui, nous le savons, a été terriblement frappée aussi bien en début de la dernière guerre — permettez-moi de rappeler l'héroïque résistance des Chasseurs Ardennais — qu'à la fin des hostilités lors de la bataille des Ardennes.»

LA COMMUNE DE MARTELANGE A L'HONNEUR

Nous avons lu avec plaisir que le commissaire d'arrondissement Arlon-Virton, M. Georges Christophe, avait adressé des félicitations à la commune de Martelange pour le remarquable plan touristique accompagnant le bulletin communal. C'est l'occasion de rappeler que Martelange — qu'il ne faut pas voir seulement au travers de la Nationale 4 — offre ses possibilités touristiques en tous genres, extrêmement vastes et variées. Le bulletin communal «toutes boîtes» est, au reste, un modèle du genre.

Signalons aussi que la commune de Martelange, via son «Centre public d'aide sociale», assure à tous ceux qui le désirent le service de repas chauds à domicile.

Ce vieux clairon bosselé...

Dans notre précédent numéro, nous avons publié la poésie de M. Louis Piron, de Juseret. Deux pieds manquaient au 2e vers de l'avant-dernière strophe qui devait se lire : «C'était en l'an dix-huit, le onze de novembre». Voilà un alexandrin remis d'aplomb!



DE FAMEUX CADENAS !...

Dans son livre «Le 18e jour», dont nous parlons ailleurs, Rémy reprend une savoureuse anecdote, extraite des mémoires de René Blum, membre du gouvernement luxembourgeois en 1939-1940. Elle traite des recommandations de l'état-major français au gouvernement luxembourgeois, au titre de mesures préventives contre l'invasion.

Le Grand-Duché, pour toute armée, disposait «d'un corps de volontaires composé de deux cent cinquante hommes, recrutés surtout pour la parade» et, comme artillerie, de «trois bons vieux canons datant de plus d'un siècle, qu'on chargeait de temps en temps pour saluer la Grande-Duchesse» (N.D.L.R.). Et encore, racontait-on au pays d'Arlon à cette époque, on avait dû renoncer à s'en servir car dans un premier essai, tenté depuis Steinfort, l'obus était tombé en Allemagne, et dans un second, depuis Wasserbillig, il avait atterri en Belgique!

Les Français donc, devant l'imminence de l'agression, avaient conseillé de «poser des chicanes à nos postes frontalière en nous indiquant la manière de les construire» et, mieux encore, «de faire poser des cadenas aux barrières des voies de chemin de fer».

«Comme j'opposais à notre visiteur, poursuivit René Blum, que ce cadenas ne serait pas de nature à empêcher le passage d'un tank, il a rétorqué que, le temps d'aller en chercher la clé, le garde-barrière pourrait donner l'alerte par téléphone...» Sans commentaires!

NE PAS REVEILLER LE CHEF QUI DORT

Toujours Rémy. Dans la nuit du 9 au 10 mai 1940, alors que pleuvaient les confirmations de l'imminence de l'attaque allemande, au GQG français de Vincennes, on se refusa absolument de réveiller le général Gamelin; «les événements ne nécessitaient pas le dérangement du commandant en chef». Il est vrai que quelques mois plus tôt, nous l'avons déjà raconté, Gamelin répondait lui-même aux cartes de nouvel an adressées à sa femme, parce que celle-ci était trop occupée (sic)!

«SON» PLAN DE GUERRE

Enfin réveillé, Gamelin était tout guilleret : il allait pouvoir réaliser sa «grande manœuvre «Dyle-Breda» qui lui permettrait de prendre la Wehrmacht au piège. Il affirmait, en effet, en avril 1940, devant Weygand éberlué : «Seul le champ de bataille Luxembourg-Belgique-Hollande du sud permet l'usage et la décision hors des systèmes fortifiés et des parades d'obstacles. Pour la contre-offensive française contre les Allemands qui se seraient emparés du système Albert-Meuse en amont de Liège, le canal Albert peut se tourner vers le nord, et la Meuse peut se tourner d'emblée en débouchant entre Ardennes et Moselle». On sait ce qu'il advint notamment de la folle équipée vers Breda.

UN HONNÊTE HOMME

Sortant de la conférence d'Ypres le 21 mai 1940, Lord Gort, commandant le Corps expéditionnaire britannique, déclara textuellement à Sir Roger Keyes, représentant personnel auprès du roi Léopold :

«I do hope that Belgians don't think us awful dirty dogs».

Rémy traduit ainsi la réflexion de ce «soldat loyal» :

«J'espère de tout cœur que les Belges ne nous prendront pas pour d'inflâmes salauds!».

DANS NOS SECTIONS

ARLON

ILS NOUS ONT QUITTES

— Jean Marth, 63 ans, commandant en retraite, fit la campagne avec le 2e Chasseurs Ardennais. Il fut prisonnier pendant cinq ans. Après avoir été affecté à l'E.M. de l'Ecole d'Infanterie, il termina sa carrière à l'E.M. du Commandement Militaire de la Province.

— Emile Renneson, 59 ans, fut du peloton commandé par notre président national à la 3e Cie du 4 ChA. Il fut prisonnier politique à la Citadelle de Huy.

— Albert Schweicher, 65 ans, de Stockem, industriel en briquetterie, fit la campagne avec le 4 ChA.

— Raymond Fontaine, 57 ans, d'Arlon, ancien de la 2e Cie du 3 ChA et réfractaire au travail obligatoire.

— Nous saluons également la mémoire de M. Max Lodner qui fut un grand ami des Chasseurs Ardennais.

PETITES NOUVELLES

— Alphonse Collette, d'Attert, notre dévoué secrétaire, a été nommé adjudant le 26 décembre 1977. Son fils Marc, candidat pilote à la Force Aérienne, a reçu les ailes le 17 février.

— Jean Flammang, adjudant a été admis à la retraite. VC 38 à la Compagnie Ecole des Chasseurs Ardennais à Namur, il était à la 8e Cie du 1er ChA en 1940.

— Notre camarade Louis Wynants est devenu arrière-grand-père avec la naissance du petit Mike.

— Le lieutenant-colonel Belche, commandant le 2 ChA, a reçu la Croix Militaire de IIe classe, et le 1er sergent Brasseur la décoration militaire de 2e classe. Le capitaine Laurent a reçu la Médaille d'Argent de l'Ordre de Léopold II.

— Le capitaine Philippe a subi une nouvelle opération à l'Hôpital Militaire d'Ostende.

LE CONGRÈS NATIONAL A BOUILLON

La section organisera un déplacement en car. Le départ se fera Place Léopold le 30 avril à 8 h 30 précises.

Le prix pour les membres en règle de cotisation sera de 500 F par personne (banquet et autocar). Les inscriptions doivent être prises avant le 15 avril par versement au CCP 000-0980849-82 de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, section d'Arlon, en indiquant le motif du paiement et le nom au dos du talon de versement.

Le programme du Congrès paraît dans le présent bulletin.

DEUX JOURS EN ALSACE

Notre camarade Fernand Crochet, trésorier national, a mis sur pied une magnifique excursion de deux jours en Alsace les 17 et 18 juin.

Le départ se fera le samedi 17 à 7 h 30, place Léopold.

Par Metz, nous gagnerons Nancy où on s'arrêtera place Stanislas. Puis ce sera Lunéville, St-Dié (jumelé avec Arlon), Ste-Marie-aux-Mines, Le Haut Koenigsbourg (visite), Riquewihr (visite) de la célèbre station vinicole) et enfin Colmar où on logera après un bon souper.

Le lendemain, petit déjeuner puis départ vers Strasbourg où on visitera la cathédrale et où on

finera. Le retour se fera par Saverne et Metz. Pour ne pas perdre trop de temps le samedi midi, il est demandé à chacun d'emporter un casse-croûte.

Le prix, tout compris (transport, logement et repas) sera de 1.500 francs par personne à verser au CCP 000-0980849-82 de la section d'Arlon avant le 15 mai. Cette date doit être strictement respectée afin de pouvoir prendre toutes les dispositions. Les hôtels sont des 3 étoiles.

ATHUS-MESSANCY-AUBANGE-SELANGE

Comme chaque année, l'assemblée générale de la section a eu lieu fin février en la salle des conférences de l'hôtel de ville de la nouvelle commune d'Aubange, à Athus.

Le comité, au cours de deux réunions précédentes, avait remis aux membres les plus dévoués les cartes 1978 aux fins d'encaissement.

La plupart des membres sont en règle de cotisation et des nouveaux ont rejoint nos rangs.

Les bulletins de participation au congrès de Bouillon devront être renvoyés pour le 15 avril, dernier délai.

Le car partira de Selange à 7 heures, de Turpange à 7 h 10, de Messancy à 7 h 15, d'Athus à 7 h 30 et d'Aubange à 7 h 40.

Le voyage en car est gratuit. Le prix du dîner a été fixé par les organisateurs à 470 francs.

L'excursion annuelle aura lieu le 28 mai. Elle comprendra la visite de la ligne Maginot près de Thionville. Le dîner aura lieu à Metz au prix de 300 FRANCS BELGES PAR PERSONNE. Ensuite, ce sera la visite de Verdun et de ses lieux historiques. Le retour se fera Etain-Longwy.

Les inscriptions et le montant du prix du repas sont à remettre également pour le 15 avril. Les départs auront lieu aux mêmes endroits et heures que pour le congrès de Bouillon.

Nous déplorons le décès à l'âge de 56 ans de notre membre Yvon Dehard après une pénible maladie. Il était ancien du 1er Chasseurs Ardennais.

Le président de la section Léon Spoidenne a été réprésionné le 31/12/77 dans le cadre de la restructuration de la M.M.R.A.

De nombreux membres de notre section ont aussi été mis en pré-retraite en septembre dernier lors de la liquidation de l'usine d'Athus. Les plus jeunes font partie de la «Cellule d'Emploi» et aspirent ardemment à retrouver un emploi.

A nos pensionnés, tous nos vœux de bonne et longue retraite.

Notre insigne

Il existe en deux formats, soit aux diamètres de 20 et 12 mm

Prix de vente au détail :
30 F l'exemplaire

S'adresser à sa section

BASTOGNE-MARTELANGE-SIBRET

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

8 avril 1978

Suite notamment à la démission du président et du secrétaire-trésorier, et conformément aux décisions du conseil d'administration, une assemblée générale extraordinaire, à laquelle sont conviés tous les membres de la section, aura lieu le samedi 8 avril à 20 heures, en salle de réunion du 3e étage l'hôtel de ville de Bastogne.

Je présiderai personnellement cette réunion, assisté du secrétaire national adjoint, François Guiot.

L'objet principal de la séance consistera en la formation d'un nouveau comité. Les candidatures doivent m'être adressées (adresse en page 2).

En dehors de communications diverses, je me tiendrai à la disposition des membres pour répondre soit en cours de séance, soit après celle-ci, à toutes les questions que l'on désirerait poser.

Le président national.



L'ancien porte-drapeau de la section Georges Léonard, dont nous avons annoncé le décès dans notre avant-dernier numéro.

DECES

Nous vous annonçons le décès de : Fernaad Lesage, de Bastogne; Victor Delchambre, de Wardin; Firmin Theisen de Prelle.

A toutes ces familles dans la peine, nous réitérons nos condoléances les plus sincères.

MERCI

Le comité et les délégués locaux de la section remercient tous les membres qui ont répondu à leur appel pour le renouvellement des cotisations pour l'année 1978.

RAPPEL

Les retardataires qui n'auront pas payé la cotisation de 1978 pour le 1er avril, reçoivent leur dernier bulletin. Il s'agit de membres qui ont été avertis par deux imprimés.

BERTRIX

DECES

Le 21 janvier, est décédé à Bertrix notre camarade René Genonneux. A sa femme et à ses enfants, la Fraternelle réitère ses chaleureuses condoléances.

9 février 1978 est décédé à Porcheresse, le camarade Louis Delogne, instituteur en retraite et ex-officier de réserve des Chasseurs Ardennais.

Le 26 février, décédait à Bertrix dans sa 62e année, notre camarade Albert Mahy, prisonnier de guerre et invalide.

A sa veuve et à ses nombreux enfants vont nos sentiments de douloureuse sympathie.

HYMENEES

Nous avons le plaisir de féliciter notre vice-président Paul Didier pour le mariage de sa petite-fille Marie-Claire avec Thierry Rausch, tous deux de Bertrix, et pour la naissance d'une arrière-petite-fille, Carole, à Bastogne.

VICE-PRÉSIDENCE

Suivant le vœu de notre vice-président, vu son âge, de ne plus assister aux cérémonies patriotiques et autres obligations que nécessite la Fraternelle, le comité, lors de sa réunion du 18-1-78, a désigné un deuxième vice-président en la personne du camarade Albert Hartert, notre ancien porte-drapeau et dévoué collaborateur.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Notre secrétaire-trésorier, Emile Colson vous informe que depuis le 1er mars, il habite à 6803 HERBEUMONT, CHAMPS-SIMON, N° 225B, Bungalow «Le Sanglier», et qu'il est toujours à votre entière disposition.

CONGRÈS DE BOUILLON

La Fraternelle de Bertrix organise le voyage en car au départ de Neufchâteau via Ochamps, Bertrix, Mortehan, Plaineveaux... Bouillon. Le prix du repas est de 470 francs à verser au C.C.P. 000-0380547-16 section de Bertrix avant le 20 avril.

ASSEMBLÉE ANNUELLE STATUTAIRE DE LA SECTION

Le comité et les délégués locaux de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais se sont réunis au domicile du président, M. Kleis.

Celui-ci souhaite la bienvenue et offre ses vœux de nouvel an, forme des souhaits de voir la Fraternelle progresser.

Etaient présents, outre le président, M. Colson, secrétaire-trésorier; M. Giltaire, porte-drapeau; MM. Louis Collot, Albert Hartert, A. Lieffign, membres. Les délégués locaux : Baudé pour Herbeumont. Labbé pour Cugnon-Mortehan, M. Lebas pour Orgeu, Sensique et Camille Dupuis pour Nolleveaux. Etaient excusés : Paul Didier, vice-président; Golinvaux pour Ochamps et J.-B. Pignolet pour Bertrix.

BILAN : La cheville ouvrière de la Fraternelle, Emile Colson, donne les activités de l'année écoulée : participations aux différentes manifestations, décès de camarades, etc. La caisse est en léger bon et il est tout heureux d'annoncer une augmentation du subsidé communal : 4.000 francs au lieu de 1.500 francs. L'effectif se chiffre actuellement à 244 membres et 20 membres protecteurs. Il est ici fait un appel à de nouveaux amis et protecteurs des Chasseurs Ardennais. De plus, un groupe de 17 membres nouveaux venant de Nolleveaux, est inscrit pour 1978.

MÉDAILLES DU MÉRITE

Toujours attentifs, M. Colson et son président ont proposé plusieurs Chasseurs Ardennais pour l'octroi de la Médaille du Mérite. Celles-ci seront remises officiellement lors du congrès de Bouillon. D'ici-là, c'est le secret absolu.

BANQUET ANNUEL

Le 8 avril, seule date libre pour l'organisation du banquet, étant trop rapprochée du Congrès de Bouillon : le souper aura lieu en **Septembre**.

CARTES DE MEMBRES

Tous les délégués locaux ont pris à charge d'encaisser la cotisation pour 1978. A Bertrix les quartiers seront prospectés par un membre du comité. Il est à souhaiter que chaque affilié sera à nouveau fidèle et un appel est fait aux miliciens et anciens miliciens des Régiments de Chasseurs Ardennais de ces dernières années. Réunion fructueuse qui donne à la Fraternelle son vrai visage de fidélité, de cohésion et de force, telle la devise des anciens «Résiste et mords».

VOYAGE

La Fraternelle organise fin juin un voyage de 3 jours en ANJOU (Maine-et-Loire). Au départ de Bertrix, ce voyage est accessible à tous les membres de la Fraternelle. Pour tous renseignements, s'adresser au secrétariat de Bertrix.

BOUILLON

LA RÉGIONALE EN DEUIL

Le premier janvier 1978, vers 13 heures 30, s'éteignait notre camarade Paul Chalou, âgé de 62 ans, prisonnier de guerre, secrétaire-trésorier de la Régionale de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais de Bouillon.

Les funérailles se sont déroulées le mercredi 4 janvier à Noirefontaine.

L'église était trop petite pour accueillir toutes celles et tous ceux venus rendre un pieux hommage à ce vaillant Chasseur Ardennais.

Parmi l'assistance, une centaine de membres de la Régionale de Bouillon dont 78 bérêts verts venus témoigner leur gratitude et leur reconnaissance à leur ancien frère d'armes. La Régionale de Bertrix était représentée par son secrétaire et son porte-drapeau.

C'est porté et escorté par les «bérêts verts» que Paul Chalou a entrepris son dernier voyage.

Après l'élévation, les clairons firent retentir la sonnerie «Aux Champs»; à l'issue de l'office religieux, c'est dans le recueillement le plus intense que la Brabançonne suivie du «Last Post» furent écoutés.

Au cimetière, M. Roger Hardy, président de la Régionale de Bouillon, fit l'éloge funèbre de son précieux collaborateur dont la fidélité éprouvée n'avait d'égalé que sa compétence. Il évoqua la campagne de 1940, la longue captivité (5 ans) et

souligna l'action bénéfique de son secrétaire au sein de la Régionale. Ardent patriote, homme intègre, probe, dévoué, Paul Chalou avait conquis l'estime de tous.

Après avoir présenté, au nom de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, à Madame Chalou, à ses enfants et petits-enfants l'hommage de sa profonde et affectueuse sympathie, c'est figés au «Parde-à-vous» sous le commandement de notre camarade Gustave Bourgeois, que les anciens «bérêts verts» rendaient à ce brave, l'ultime et suprême hommage qu'il avait si dignement mérité, tandis que les nombreux drapeaux s'inclinaient et que les clairons exécutaient la sonnerie «Le dernier salut».

Nous garderons à jamais le souvenir de ce Chasseur Ardennais.

Le 6 janvier est décédé Roger Denis, âgé de 65 ans.

De nombreux bérêts verts ont accompagné notre camarade jusqu'à sa dernière demeure.

M. Roger Hardy, président de la Régionale, rappela les qualités de ce résistant armé. C'est dans l'ombre, dans la clandestinité, que ce patriote allait donner le meilleur de lui-même. Aussi insoumis fut-il à l'oppression pendant la guerre, aussi résigné fut-il à la souffrance pendant les dernières années de sa vie.

Après les adieux émouvants, les anciens bérêts verts ont rendu un ultime salut à ce combattant de la résistance.

Aux familles endeuillées, nous réitérons nos sincères condoléances.

NOUVELLE COMPOSITION DU COMITÉ

A la suite du décès du secrétaire-trésorier Paul Chalou, le comité a été réorganisé et se présente désormais comme suit :

BUREAU

— Président : Roger HARDY
Quai du Rempart, 4 - 6830 Bouillon
Tél. 46.67.06

— Vice-président : André COLLIGNON
Rue de la Maladrerie, 24 - 6830 Bouillon
Tél. 46.72.73

— Secrétaire : Albert-Vital PONCIN
Faubourg de France, 27/a, - 6830 Bouillon
Tél. 46.67.25

— Trésorier : Clément DRAPIER
Rue Au-dessus de la Ville, 9 - 6830 Bouillon

— Membre porte-drapeau : Louis MAJET
Rue du Lion d'Or, 24 - 6830 Bouillon

MEMBRES-DÉLÉGUÉS LOCAUX

BELLEVAUX :
— Adelin MAHIN
Rue Grande, 4 - 6834 Bellevaux
Tél. 46.60.06

BOUILLON :
— Jean JAUMAIN
Rue des Moulleurs, 7 - 6830 Bouillon
Tél. 46.70.73

— Gustave BOURGEOIS
Grand-rue, 14 - 6830 Bouillon
Tél. 46.63.93

— Jean FOURNEAU
Grand-rue, 21 - 6830 Bouillon
Tél. 46.63.66

CARLSBOURG :
— Fernand CHAIDRON
Rue Grande, 24 - 6840 Carlsbourg
Tél. 53.35.56

CORBION :
— Gabriel JAMINET
Rue Grande, 12 - 6838 Corbion
Tél. 46.66.54

DOHAN :
— Albert DAMIEN
Rue Dohan-Bas, 30 - 6836 Dohan
Tél. 46.66.86

LES HAYONS :
— Joseph LEMASSON
6835 Les Hayons
Tél. 46.71.15

MOGIMONT-VIVY :
— Roger ARNOULD
Rue de la Fontaine, 91 - 6842 Mogimont
Tél. 46.63.35

NOIREFONTAINE :
— Jean BERTRAND
Rue de la Sentinelle - 6831 Noirefontaine
Tél. 46.61.31

— Arsène LEONARD
Rue de la Haige, 41 - 6831 Noirefontaine

POUPEHAN :
— Albert DEPRESZ
Rue du Petit Culot, 93 - 6839 Poupehan

ROCHEHAUT :
— Victor MATOT
Laviot - 6849 Rochehaut
Tél. 46.65.47

SENSENRUTH :
— Pierre ARNOULD
6832 Sensesnruth
Tél. 46.64.81

SUGNY :
— Alphonse DOURTE
Pussemange - 6858 Sugny
Tél. 50.02.95

UCIMONT :
— Pierre GREGOIRE
Botassart - 6833 Ucimont
Tél. 46.70.69

BRABANT

IN MEMORIAM

La section a été durement peignée par le décès successif de deux des membres du Comité.

Maurice HUPPERT, vice-président

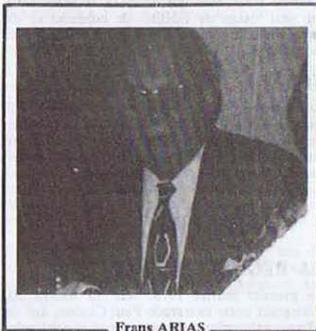
Le 19 décembre 1977, le commandant en retraite Maurice Huppert, vice-président de la section, décédait brusquement en clinique, où il avait été transporté d'urgence, des suites d'une crise cardiaque. Arlonais d'origine, il avait 68 ans. Combattant de Vinkt en mai 1940, notre estimé collègue était titulaire de belles distinctions honorifiques dont la Croix de Guerre avec palme et la Médaille d'Or du Mérite de la Fraternelle. Maurice était le plus ancien membre du Comité et sans doute l'un des premiers de la Fraternelle. Très actif au sein de la section, il commandait également les pelotons aux défilés nationaux, notamment au pèlerinage de Vinkt depuis son organisation. La section perd en lui un animateur zélé, un dirigeant intègre et un grand serviteur des Chasseurs Ardennais.



Maurice HUPPERT

Frans ARIAS, membre du Comité et secrétaire du 10e de Ligne

Nous avons à peine réalisé le fait de la disparition de notre vice-président qu'une autre nouvelle stupéfiante nous parvenait : notre collègue du Comité, Frans Arias venait de succomber, le 24 janvier, emporté par une embolie. Notre ami était le doyen d'âge du Comité et portait bien ses septante-deux ans.



Frans ARIAS

Il y était entré par le biais de la Fraternelle du 10e de Ligne dont il était le secrétaire-trésorier mais son cœur d'ardent patriote, il l'avait donné aux Chasseurs Ardennais.

Le défunt était commissaire de police honoraire de Wemmel, trésorier de la Fédération des commissaires de police de Belgique, capitaine dans la Résistance, titulaire de nombreuses distinctions honorifiques dont la Croix de Guerre avec palme et Médaille d'argent du Mérite de la Fraternelle.

C'était un homme affable et pondéré, très estimé dans sa commune et au-delà, comme en a témoigné la présence de plus d'un millier de personnes venues à son enterrement. M. Carlos Beke, président de la Fraternelle du 10e de Ligne était également présent à ses obsèques et très affecté par la perte irréparable que sa Fraternelle venait de subir.

M. le président national Albert Hubert assistait également aux offices religieux célébrés pour le repos de l'âme de nos amis défunts. C'est notre président, M. Albert Gustin, qui fit l'éloge funèbre de nos deux braves compagnons : au cimetière d'Auderghem pour le commandant Huppert et dans celui de Wemmel pour Frans

Arias. Il le fit avec chaleur et grande émotion, associant l'hommage du président Beke de la Fraternelle du 10e de Ligne à celui des Chasseurs Ardennais.

Le moment du dernier salut fut très émouvant, et c'est la gorge serrée que plus d'une vingtaine d'anciens de la section, en délégation avec drapeaux, ont chanté un couplet de notre Marche aux deux camarades dont ils honoreront toujours la mémoire.

Nous réitérons nos profondes condoléances à Mesdames Arias et Huppert, en leur donnant l'assurance qu'elles garderont une place d'honneur à la section du Brabant.

BAL DE LA HURE DU 4 FEVRIER

La date ayant dû être avancée par rapport aux années précédentes, nous avions, il faut le dire, un peu d'inquiétude. Eh bien, non ! Notre public ne s'attache pas au calendrier mais bien aux Chasseurs Ardennais de leur section, et le succès de notre bal fut très grand, une fois de plus.

Cordialement MERCI à nos invités, aux participants, aux donateurs de lots pour la tombola, à ceux qui ne pouvant y venir ont payé des cartes d'entrée en guise de soutien.

EREZEE

MARIAGE

Le 25 février, a été célébré à Liège, le mariage de Mlle Liliane Lomré, fille du président régional et de Mme Yvon Lomré, avec M. Sieu de Hung.

Nos vœux ardents de bonheur !

HOUFFALIZE

CEUX QUI NOUS ONT QUITTES

Depuis le 21 novembre 1977 : MM. René Bougelet, à Ave et Aulfe; François Fouarge, à Rochefort; Emmanuel Depierreux, à Naomé; Florian Nassogne, à Marloie; Albert Renard, à Gouvy; Jean Grandmont, à Forrières; Joseph Hesbois, à Menil-Favay (Hotton); Emile Mochot, à Celles; Pierre Chaidron, à Ciney; Mme Odon Lamette, à Rochefort.

A ces noms, il nous faut encore ajouter ceux de : M. Victor Barbeaux, député P.S.C. de Ciney, ancien sénateur, ancien bourgmestre de Ciney, fidèle et sympathique membre protecteur de notre section, qui avait beaucoup œuvré pour obtenir l'établissement d'une Place des Chasseurs Ardennais dans sa cité; M. Louis Colette, major honoraire de réserve, qui avait participé à la campagne de mai 1940 avec le 20A, régiment d'artillerie des Chasseurs Ardennais : il est décédé à Wellin.

A toutes les familles durement éprouvées, nous réitérons nos condoléances émuës.

HYMENEES

Nous avons appris le mariage de :

— Mlle Nicole Léonard, fille de M. Joseph Léonard, de Hubaille (Celles) et M. Jean Ronvaux, de Pessoux;

— M. Christian Fouarge, fils de M. François Fouarge (décédé), de Rochefort, et Mlle Marie-France Henquin, de Jemelle;

— Mlle Marie-France Egée, fille de M. René Egée, de Gedinne, et M. Alain Delhaize;

— Mlle Denise Monfort, fille de M. Albert Monfort, de Sommerain, et M. Albin Lejeune, de Compogne;

— M. Emile Monfort, fils de M. Alphonse Monfort, de Sommerain, et Mlle Jeannine Lesenfants, de Mont-le-Ban;

— M. Marc Morsomme, fils de M. Jean Morsomme, de Deiffelt, et Mlle Marie-Claire Marck de Bettomont;

— M. Marial Morsomme, fils de M. Jean Morsomme, de Deiffely, et Mlle Sara Farec;

— M. Yoland Melchior, fils de M. Joseph Melchior, de Steinbach, et Mlle Cécile Vandermolen, de Gembloux;

— Mlle Eliane Gillet, fille de M. Guy Gillet, de Dinant, et M. Christian Piette, de Anhé;

— M. Benoît Dabe, fils de notre délégué M. Roger Dabe, de Heure, et Mlle Jocelyne Duculot de Mont-Gauthier;

— M. José Boyv, fils de M. Aimé Boyv, de Heare, et Mlle Anne Polet, de Sart-Custine. A tous ces jeunes époux, nous adressons nos vœux les plus ardents de bonheur et de prospérité.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Cinq de nos membres se sont vu octroyer ces derniers temps des distinctions honorifiques. C'est ainsi qu'ont été attribuées :

— à M. Joseph Burette, de Ronzon (Rendeux), les Palmes d'Or de l'Ordre de la Couronne;

— à M. Edouard Gillet, notre délégué de Rendeux, la Médaille Civique de Ire Classe;

— à M. René Egée, de Gedinne, la Médaille d'Or de l'Ordre de Léopold II;

— à M. Joseph Hubin, notre délégué de Dinant la Médaille Civique de 2e classe;

— à M. Louis Winand, notre délégué de Gouvy, l'Insigne d'Or de la F.N.C.;

— à M. René Pondant, de Limerlé, la Croix d'Honneur de la F.N.C.;

— à M. Florent Cremer, de Gouvy, la rosette de la Croix d'Honneur de la F.N.C.;

— à M. Achille Derroite, notre délégué de Beho, le diplôme de porte-drapeau et la rosette de la Croix d'Honneur de la F.N.C.

Nos plus chaleureuses félicitations à tous ces camarades.

HUY

MESSAGE

A notre ami Fernand Gaspard, éprouvé par le décès de son épouse, la Section de Huy présente ses condoléances émuës et l'assure de toute sa sympathie.

SAINT-VALENTIN

Annonciateurs du printemps, les noisetiers sont couverts de « minous », une flèche de migrants traverse le ciel, les premiers chats font « miaou » dans les buissons ou sur les corniches, Carnaval a brûlé la « haguette ».

Saint-Valentin est encadré de vert sur le calendrier.

Et nous voici tous présents, comité, adhérents, protecteurs et amis. Toute la région est représentée, chacun est sorti de sa semi-léthargie, narguant la bise, le gel, virus et frimas.

« En La Renaissance », pur style mosan, nous fêtons le renouveau. De la truite des Ardennes au civet de marassin et à l'omelette sibérienne, ce ne fut que délices. Nous vous talons les entretiens afin... de ne point vous faire de peine.

Dérangés dans leur quiétude mais intrigués par les échos de notre joyeuse assemblée, les fantômes du « Vi Chestin » tout proche, sont venus jeter des regards indiscrets par les fenêtres à meneaux et nous avons fort bien entendu leurs « hou-hou-hou » d'approbation.

Et quant aux mânes des anciens habitants de ces lieux, preux chevaliers d'après le Moyen Age, les remous d'air froufrouants provoqués par leur curiosité contenale des sursoufflements de délectation.

Ce n'étaient point grosses ripailles comme en leur temps, mais tellement mieux !

SAINT-NICOLAS



L'OISEAU BLEU

Durant trois secondes, un ange passe...

Et puis, saint Nicolas apparaît : et c'est le tonnerre des applaudissements, des cris, des pleurs, des rires.

Magnifique, imposant dans ses beaux atours rouge et blanc, coiffé de la mitre, longue croise en main, majestueux, il traverse lentement la salle pour rejoindre son trône. Les plus hardis s'agrippent à ses habits tandis que d'autres se réfugient en tremblant dans les bras maternels.

Dominant plus ou moins de la voix le bruhaha des enfants, Madame Servais, directrice du Centre de réadaptation pour enfants handicapés « L'Oiseau Bleu », remercie saint Nicolas pour son aimable visite.

Elle excuse l'absence du sénateur-maire de Huy, M. Eugène Lecoq, retenu par un événement familial mais qui s'est fait représenter par M. Sillien, échevin des Affaires sociales de la Ville de Huy.

M. Parent, bourgmestre de Wanze, en mission au Gouvernement provincial, a délégué M. Robert Kinet, échevin à Wanze-Antheit, pour représenter l'Administration communale.

M. Fernand Barballe, ancien bourgmestre d'Antheit, est également excusé suite à un deuil dans sa famille.

Et ils s'attardèrent et ils nous quittèrent, voiles gonflés de milliers de regrets.

A l'issue de cette joyeuse et charmante soirée, en l'honneur de St Valentin, tous ces galants messieurs ont embrassé ces gentes dames. Et cela fit des « smih » et des « smish »... selon la rondeur des joues... et la hure rit.

Le Comité de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais de Huy est présent.

Et tout aussitôt, c'est la distribution des jeux et friandises. Séverine, Alexis, Jacques, Christine, Patrick, chacun des vingt enfants reçoit, timidement, un mystérieux colis des mains de saint Nicolas. Timidité vite refoulée car l'ambiance monte d'un cran : les tasses, les poupées, les bonshommes à ressort, les assiettes, les ballons ne font pas toujours... bon ménage et des bruits cristallins s'entendent.

Qu'importe un peu de porcelaine, les enfants sont tellement heureux !

Le groupe Christine/Marie-Jeanne reçoit un grand chariot métallique rouge à roues caoutchoutées et long timon et siège, l'un est cheval friquant et l'autre conducteur émérite.

Le groupe François/Albert reçoit une tente d'indiens haute de deux mètres et joliment décorée. Stouss, Commanches et Mohicans, peinturés selon la tribu, viendront bientôt y fumer le calumet, y tenir conseil des sages et prononcer les « ugh » appropriés à l'importance des décisions. Que de belles heures en perspective !

Mais le temps passe vite quand les gens sont heureux et durant tout cet après-midi, un oiseau bleu a survolé cette chaleureuse assemblée en l'honneur de saint Nicolas et de ses petits protégés.

MARCHE-EN-FAMENNE

DECES

Ceux qui nous ont quittés : Léon Mars, de Verdenne, en novembre 1977; Joseph Gustin, de Marche-en-Famenne, le 14 janvier 1978; Joseph Hesbois, de Menil-Favay, le 2 février 1978; Emile Jaquet, de On, le 20 février 1978; Mme Albert Laloux, début février 1978.

Une forte délégation de bérés verts avec drapeau a accompagné nos camarades à leur dernière demeure.

Aux familles éprouvées, nous renouvelons nos condoléances émues.

RECRUTEMENT

Bien que celui-ci batte son plein, nous rappelons aux membres effectifs de la section que dans leur entourage, il reste encore des anciens bérés verts qui pourraient rejoindre nos rangs et faire nombre avec nous pour notre congrès national de 1979.

Nous rappelons que les livres «Guerre du Sanglier» du président d'honneur de la Fraternelle, le général e.r. Champion et «Vinkt 1940» sont en vente chez le secrétaire-trésorier de la section M. Marcel Deville.

CONGRES NATIONAL DU 30 AVRIL A BOUILLON

Suite aux instructions que vous trouverez dans le présent bulletin, la section envisage la formation d'un car et serait désireuse de recevoir vos inscriptions dès que possible.

NEUFCHATEAU-LIBRAMONT

DECES

Nous avons assisté, le 19 janvier, aux funérailles de Louis Béranger de Sibret. C'était un ancien prisonnier de guerre.

Notre ami Hilaire Nicolay de Libramont a perdu son épouse.

Toute notre sympathie aux familles endeuillées.

ASSEMBLEE GENERALE DE LA SECTION

Elle se tiendra au Café Pierlot à Les Fossés, le vendredi 14 avril à 19 h 30.

Cet avis est une convocation.

CONGRES DE BOUILLON

On s'inscrit en versant le prix du dîner (470 F) au CCP de la section avant le 20 avril. La section payant le voyage, on peut arrondir à 500 francs. Les inscrits seront avisés de l'heure de passage de l'autocar.

«Guerre du Sanglier»

Toujours en vente au secrétariat de la section.

SAINT-HUBERT

COTISATIONS

Nous adressons un pressant appel aux camarades qui ne sont pas encore en règle pour l'exercice 1978 afin qu'ils fassent le nécessaire au plus tôt.

Nous demandons également à nos délégués de procéder sans tarder à la perception des cotisations.

Pour mémoire, nous rappelons que le montant de la cotisation est de :

— 150 F pour les membres effectifs, adhérents et honoraires (veuves de Chasseurs Ardennais)

— 200 F pour les membres protecteurs.

Le n° de C.C.P. de la section est le 8001.73.

DECES

Depuis le début de l'exercice en cours, nous avons eu à déplorer la mort de notre camarade Robert Pihart d'Hatrival.

À Madame Pihart, nous réitérons nos fraternelles condoléances.

CONGRES DE BOUILLON

Le Congrès annuel avec l'Assemblée Générale se tiendra, cette année, à Bouillon, le dimanche 30 avril.

Le voyage s'effectuera en car; des renseignements complémentaires seront communiqués, en temps opportun, dans «Les Echos de la Cité».

L'inscription doit parvenir pour le 14 avril au président de la section Jean Goffart, 86, rue des Rogations, 6900 Saint-Hubert.

Éventuellement, ceux qui désirent participer au repas (470 F par personne, service et vins compris) doivent le spécifier pour la même date, de même pour ceux qui feraient le déplacement en voiture personnelle.

Les grandes lignes du programme du 30 avril seront également communiquées aux membres par la voie de «Les Echos de la Cité».

De toute façon, nous pouvons déjà affirmer que la qualité et la quantité du banquet sont garanties.

NOS LIVRES

Nous recommandons à nos lecteurs d'acquiescer dans les sections de la Fraternelle le livre du général Champion

« GUERRE DU SANGLIER »

Prix : 320 F pour les membres et 350 F pour les autres.

On peut se procurer aussi le livre de Frans Michem, adaptation française de Henry Fobe

« VINKT 1940 »

à 200 F l'exemplaire.

A TOUTES NOS SECTIONS

Au cas où l'une de nos sections serait amenée à devoir recourir à nos assurances en faveur de nos DRAPEAU et PORTE-DRAPEAU, elle est priée de s'adresser directement à notre ami :

Lucien LECLERE, s.a.

assureur

Rue François Stroobant, 29

1060 BRUXELLES

Tél. 02/345.09.23

DISQUE 12 Fu - ChA

Comme il a été annoncé dans le N° 111, après son jumelage avec le 3 ChA, la Fraternelle du 12 Bon Fu REMAGEN a réalisé un disque comprenant sur une face la récente marche de ce bataillon et au verso la marche des Chasseurs Ardennais, interprétées par la Musique des Forces de l'Intérieur.

Ceux qui le désirent peuvent l'acquiescer au prix de 100 francs en s'adressant à M. Nicolas CHERRY, 22, rue J. Cockerill, 6790 Athus (Tél. 063/37.91.83) ou également en versant la somme de 120 francs au compte 001-0415937-77 de FRAT 12 BAT FUSIL REMAGEN, J. COCKERILL, 22, ATHUS.

BIBLIOGRAPHIE

« DES HOMMES OUBLIÉS »

(HISTOIRES ET HISTOIRE DE LA BRIGADE PIRON)

Préface de M. Emile KRIEPS, ministre de la Force Publique, des Sports et de la Santé Publique du Grand-Duché de Luxembourg.

Des pages qui n'ont aucune prétention et qui ne consacrent au culte d'aucune personnalité. Mais elles ont l'accent de la vérité, puisqu'elles sont écrites par quelqu'un qui «en était».

L'auteur a voulu rendre hommage aux plus humbles des deux mille deux cents soldats qui composaient la Brigade PIRON et dont le souvenir s'est effacé de bien des mémoires.

Tous les noms sont cités. Les ordres de bataille sont établis au complet. Nul n'a été oublié. Et chacun des anciens pourra se reconnaître dans l'ambiance de l'époque.

La formation des Forces Belges de Grande-Bretagne y est esquissée avec discrétion. Mais les impératifs politiques de cette époque, où des choix cornéliens ont été imposés à certains, n'ont pas été passés sous silence.

C'est un livre de souvenir pour les anciens. Un livre de chevet pour les veuves et les orphelins. Peut-être une pièce à verser aux dossiers de certains historiens et sociologues qui se penchent sur l'histoire de Belgique et sur celle des «gens de Londres» en particulier.

Le livre, abondamment illustré, est présenté sur beau papier de format (24 x 19) et constitue un élégant volume à paraître dans le courant de mars 1978 aux Editions Louis MUSIN.

Prix dès parution : FB 550.

En souscription (port et emballage compris) : FB 450, à verser au C.C.P. n° 000-0211069-94 de la Fraternelle de la Brigade PIRON, 1080 Bruxelles.



3. CHASSEURS ARDENNAIS

CHALFUSAS 77

Participant irrégulièrement au CHALFUSAS du fait de son système particulier d'incorporation, le 3 ChA a repris contact avec cette compétition et y a fait une rentrée en force à Vogelsang du 12 au 14 déc. 77. La 3e Cie, emmenée par le Cdt Paquay, était chargée de défendre les couleurs du 3 ChA, ce qu'elle a fait brillamment.

De bout en bout au coude à coude avec le 12e de Ligne qui présentait deux pelotons, le 3 ChA a terminé 1er ex-aequo au nombre de victoires partielles avec un peloton du 12e de Ligne, mais, départagés par le nombre d'impacts au tir, nous l'ons la 1re place à nos voisins de Spa.

Voici le classement : 1er (II) (au nombre d'impacts); 2e 3 ChA; 3e 1 ChA; 4e 12 Li (I); 5e 1 Cy; 6e 1 GR; 7e 5 Li.

Nul doute qu'après cette remarquable reprise de contact avec le CHALFUSAS, le 3 ChA fera encore mieux en 1978 et ramènera à Vielsalm le Challenge tant convoité.

EXERCICE «BLACK PANTHER»

Les 17, 18 et 19 janvier, s'est déroulé au 3e Chasseurs Ardennais, dans la région de Vielsalm, l'exercice «Black Panther», mettant en œuvre près de 450 hommes.

La 3e Cie avait installé son PC à Bonalfa, bien dissimulé dans les bois et bien protégé. La Cie se tenait prête à intervenir contre les éléments ennemis parachutés la veille dans la région.

Après avoir subi une attaque nucléaire et chimique à laquelle la 3e Cie a résisté avec efficacité, le PC fut attaqué par le Pl Eclairer qui parvint à s'infiltrer silencieusement à proximité immédiate des défenseurs.

L'exercice s'est terminé par une vaste infiltration de la 3e Cie à travers les lignes tenues par les recrues des deux Cies d'Instruction de base et par la Cie EMS. Les astuces ne manquèrent pas de part et d'autre pour, soit éviter les mauvaises rencontres, soit provoquer les captures.

Bref, ce fut un exercice animé où chacun a pu montrer son allant et son ardeur, dans la plus pure tradition des Chasseurs Ardennais.

La vie au 3 ChA

RAPPEL

Le Maj de Rès Molderez a effectué un rappel d'avancement du 04 au 12 Nov 77.

Le Slt Domken :

- en rappel de UN jour le 17 Déc 77 à Heverlee; - en rappel de DEUX jours les 11 et 12 Fév. à l'IRMEP; - en rappel de DEUX jours les 14 et 14 Fév. à Heverlee.

PROMOTIONS

— Au 01 Déc 77 : Les COR Legat, Cappellen, Tilman et Bistiaux sont commissionnés au grade de Slt Mil.

— Au 16 Déc 77 : Le COR Poppe est commissionné au grade de Slt Mil.



— Au 26 Déc 77 : Le Sgt Held est nommé 1 Sgt.

— Au 01 Jan 78 : Les Sdt Mil Fickers, Petit, Landeck et Noirhomme sont commissionnés au grade de caporal.

— Au 01 Fév 78 : Les Sdt Mil Drosson, Parmentier, Linkweiler et Capelle sont commissionnés au grade de caporal.

DECES

Le SVC Debusschere est décédé accidentellement le 12 Déc 77.

PRESTATION DE SERMENT

Les Slt Mil Cappellen, Bistiaux, Legat, Tilman et Poppe ont prêté serment le 16 Jan 78.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

a) Ordres nationaux :

(1) Le 14 Nov 77, les Palmes d'Or de l'Ordre de la Couronne ont été décernées à l'Adjt Lamy.

(2) Le 14 Nov 77, la médaille d'Or de l'Ordre de Léopold II a été décernée au 1 Sgt Gilson.

b) Par ancienneté :

Le 14 Nov 77 la Décoration Militaire de 2 Cl a été décernée aux 1 Sgt Martin, 1 Sgt Lafontaine, 1 Sgt Lacroix.

ACTIVITES PRINCIPALES

Incorporations

Le 3 ChA a incorporé : 224 recrues le 02 Jan 78
312 recrues le 01 Fév 78
245 recrues le 01 Mar 78

PERIODE DE CAMP - STAGE - EXERCICES - TIR

— du 23 au 27 Jan 78 : la 3e Cie 3 ChA est en période de tir et d'exercices à Bourg-Léopold.
— du 16 au 20 Jan 78 : La 3e Cie est en Stage au CE Cdo à Marche-les-Dames pour l'obtention du brevet Bn Inf Lt.
— le 28 Fév 78 : Le Pl Ecl effectue des tirs MO 60 m/m et Blindicide à Elsenborn.
— le 23 Fév 78 : Ex de Cadre : «ACHOUFFE-NISRAMONT»

— du 20 au 24 Mar 78 : Le 3 ChA (inclus les deux Cies d'Instruction de Base) est en période de camp à Bourg-Léopold.

MUTATIONS

— le 16 Nov 77 : 1 Sgt Lacroix, venu de l'EI.
— le 21 Nov 77 : SVC Delfins, venu de l'EI.
— le 28 Nov 77 : Sdt Mil Schwall E., Sdt Mil Hans, engagés pour 2 ans.

— le 30 Nov 77 : COR du Bois de Bounam de Ryekolt, venu de ET Bl.

— le 20 Nov 77 : COR d'Arshot-Schoonhoven, venu de ET Bl.

— le 05 Déc 77 : Sdt Mil Schmitz, engagé pour 2 ans.

— le 02 Jan 78 : Sdt Mil Boemer, engagé pour 2 ans.

— le 31 Déc 77 : Sdt Mil Felten, engagé pour 2 ans.

— le 16 Jan 78 : Adjt Dony, venu de 1A.
— le 16 Jan 78 : 1 SM Lugentz, venu de 2 Cy.
— le 23 Jan 78 : Adjt Viatour, passé 12 Li.

— le 06 Fév 78 : Sdt Mil Lentz, engagé pour 2 ans, est passé à la maison Med Cel de Vogelsang.

— le 06 Fév 78 : Sdt Mil Ruymen, engagé pour 2 ans, est passé à C Perif.
— le 06 Fév. 78 : 1 Sgt Considérant : venu de Rgt Para Cdo.

SUBSISTANCE

Les Adjts COR Leloup et Poncelet sont en renfort au 3 ChA du 23 Fév au 31 mar 78.

COURS SUIVIS

— Le Slt Wespael a suivi le cours de lecture de photographies aériennes du 26 Sep au 21 Oct 77 à SCR.
— Le 1 SM Thiry et le 1 Sgt Drought ont suivi le cours de Base NBC du 12 au 23 Déc 77.
— L'Adjt Focant a suivi un cours de recyclage à l'IRMEP du 23 Jan au 03 Fév 78.
— Le Cpl Chef Herman et le Cpl Baum ont suivi un cours d'opérateur ciné 16 mm à SCFT du 30 Jan au 03 Fév 78.
— Le Slt Raymond a suivi un cours d'Offr Maint à l'E Log du 30 Jan au 03 Mar 78.

1914 - 1918

FRATERNELLE

des

Anciens Combattants du 10^e de Ligne

NAMUR - TERMONDE - YSER - EESSEN - CORTEMARCK

Président - Voorzitter

C. BEKE

J. Van Arteveldeplein, 69
9000 Gent
Tél. (091) 25.40.92

1914 - 1918

VERBROEDERING

der

Oud-Strijders van het 10^e Linië

NAMEN - DENDERMONDE - IJZER - EESSEN - KORTEMARCK

Secrétaire/Treasorier
Secretaris/Schatbewaarder

+ FRANS ARIAS

Av. de Limburg Struim, 170
1810 Wemmel
Tél. (02) 479.13.43

Billet du Président

Une fois de plus et à très court intervalle, la Fraternelle subit un rude coup du sort. A peine notre vieux Sander Neefs nous a-t-il quittés que déjà s'en est allé, laissant dans notre cœur un vide immense, notre tout dévoué Frans Arias. Depuis de nombreuses années, il remplissait chez nous les délicates fonctions de secrétaire national et soignait de façon exemplaire la bonne tenue de notre trésorerie. Frans assumait avec autant de cœur que de compétence cette double charge, supportant ainsi la responsabilité presque totale de la bonne marche de nos affaires. La franchise de son caractère, jointe à une façon de régler son travail avec minutie et tout en silence, faisaient de lui un charmant compagnon, bien fait pour s'entendre avec ses Aînés de 14-18, lui l'ardent et fidèle Chasseur Ardennais. Qu'il repose dans la paix de ses convictions religieuses et assuré de nos souvenirs vivants et durables.

Notre vice-président, le major Pestiaux, et moi-même, accompagnés du drapeau et au milieu d'une assistance innombrable de Chasseurs Ardennais avec drapeaux ainsi que de très nombreux fonctionnaires de la Police, tant de Wallonie que de Flandre, avons assisté aux cérémonies de ses funérailles. Son éloge funèbre fut prononcé par Monsieur Gustin, président de la Fraternelle des ChA., section Brabant.

Nous réitérons ici à l'adresse de Madame Arias, son épouse éplorée, ainsi qu'à celle de ses enfants, l'expression de nos sincères sympathies et de nos condoléances très émuës.

Et maintenant, chers camarades ? Où en sommes-nous ? Où va la Fraternelle ? Après ce coup fatal qui, sans tarder, m'aidera à la maintenir en vie ? Ou encore, s'il faut en arriver là, qui m'aidera à arranger pour elle une fin fière et digne ? Je fais donc, de façon urgente, appel à vous qui avez encore les moyens de le faire, de mettre quelques heures de vos loisirs à la disposition de ce qui fut depuis tant d'années et qui reste encore notre belle Association. Le 10e, par la voix du président de sa Fraternelle, attend avec confiance vos réponses à l'adresse suivante :

J. Van Arteveldeplein 69 - 9000 Gent.

Je ne veux pas terminer ce billet sans attirer votre attention sur le fait qu'il y a cette année 60 ans que fut reconquis par vos armes la commune de Kortemark. Nous ne sommes naturellement plus en nombre pour commémorer ce haut fait comme naguère ; laissez-moi espérer toutefois que je ne serai pas seul pour déposer des fleurs et saluer la mémoire de nos grands Morts devant le Mémorial. Je me propose de vous mettre au courant dans un prochain billet de ce qu'aura décidé à ce sujet ce qui reste de votre Comité.

C. B.

Briefje van de Voorzitter

Een plotselinge harde slag komt eens te meer onze Verbroedering te treffen. Pas enkele weken voorbij sedert het verlies van onze oude Sander Neefs of de dood rukt onze verknochte broeder Frans Arias vanuit ons midden weg. Sedert menige jaren vervulde hij voor ons de moeilijke taak van Nationaal Secretaris en als Schatbewaarder bestuurd hij onze Financiën met veel stiptheid en kunde. Zo was het dan ook dat principieel in zijn handen het besturen van de Verbroedering berustte. Ietwat stoer van uitzicht, diepgevoelig van hart, noeste werker en altijd gereed tot behulpzaamheid, zo kwam het dat hij zo dicht van ons, zijn ouderen van 14-18, stond, hij de echte en trouwe Ardense Jager. dat hij nu in alle kalmte rustte, in het oord van Vrede zijner godsdienstige overtuigen. Uit onze gedachtenis verdwijnt hij niet.

Onder-Voorzitter Majoor A. Pestiaux vergezeld van de Voorzitter en het vaandel, woonden de lijkplechtigheden bij. Een gevoelige lijkrede, de welgevulde levensbaan van de afgestorvene herinnerend, werd uitgesproken door de Heer Gustin, Voorzitter van de Verbroedering Ardense Jagers, Sectie Brabant. Eens te meer vond het 10de Linië haar plaats benevens de Ardense Jagers, in die rouwrede.

Mochten hier Mevrouw Arias en zijn kinderen de uitdrukking vinden onzer diepgevoelde sympathie en innig rouwbeklag.

Nu verder, wat ons betreft na dit gebeuren. Beste makkers, wat staat er ons te wachten ? Waar gaat onze Verbroedering heen ? Wie onder u zal me helpen haar in 't leven te houden ? Immers er valt op te merken dat ons bestuur maar uit drie leden meer bestaat, daarbij gevoegd dat de gezondheidsstoestand één hunner niet al te schitterend voorkomt. En moesten we nu, ten slotte, ons genoodzaakt zien de Verbroedering stop te zetten, wie zal me ter hulp staan in het uitvoeren van deze ingewikkelde zaak ? het gaat hier immers om behoud van broederlijkheid, aanzien en degelijkheid. Dit deel van mijn briefje betekent dus voorname een oproep van zij die al die jaren met de meeste genegenheid de plaats van het 10de Linië onder de Eersten behielden, tot eer en welzijn van het vaderland en roep harer gesneuvde broeders.

Antwoord wordt verwacht aan volgend adres :

C. Beke, J. Van Arteveldeplein 69 - 9000 Gent.

Verder wil ik dit briefje niet sluiten zonder uw speciale aandacht te vestigen op het feit dat 1978 de zestigste verjaardag betekent van de Slag en de bevrijding van Kortemark, één uwer grootste wapenfeiten. Ik durf te verhoppen dat ik, voor die gelegenheid niet alleen zal staan om het Memoriaal en onze roemrijke helden te bebloemen.

Hierover misschien een meer uitgebreide mededeling in een volgend briefje.

C. B.

Les droits moraux et matériels des Combattants

LES NOUVELLES MESURES
PRENANT EFFET AU 1-1-1978

Le Moniteur belge du 31 janvier 1978 a publié la loi du 27 décembre 1977 modifiant la législation relative aux pensions et rentes de guerre ainsi que celle afférente aux pensions de retraite et de survie du secteur public.

Nous avons déjà énoncé ces mesures dans nos numéros 110 et 112. Nous les synthétisons à nouveau ci-après, ne pouvant tout reproduire. Au reste, le texte légal, conçu en jargon administratif, serait difficilement compris par les non-initiés.

Nous nous tenons à la disposition de ceux qui seraient obtenus des informations complémentaires ou des éclaircissements.

1. INVALIDES - PG - PP

a) Les indemnités spéciales d'amputation et de tierce personne sont augmentées de 20% pour les non-PGMI. Automatique; donc pas de demande.

b) Tous les P.P. qui n'avaient pas obtenu encore les 20% de pathologie concentrationnaire et qui comptent un an au moins de captivité, ou six mois en déportation ou à Breendonck peuvent en bénéficier.

c) Les P.G. peuvent obtenir une invalidité forfaitaire de 10% pour séquences de captivité, à partir de l'âge de 66 ans, à condition d'avoir été reconnu pour un an au moins.

d) Présomption d'imputabilité : à la captivité, sauf preuve contraire, pour les P.P.

2. VEUVES

a) Les veuves remariées 1940-1945 recevront la même pension que les veuves de 1914-1918.

b) Toutes les veuves de combattants et assimilés (et à défaut les orphelins) reçoivent la rente inum, c'est-à-dire de 10 semestres, si leur mari est décédé, avant d'avoir atteint 55 ans, d'une blessure ou maladie ayant donné lieu à pension de réparation. Il faut toutefois que la veuve ait atteint l'âge de 45 ans.

3. PENSIONS DE RETRAITE

Comptent désormais pour la pension de retraite dans les services publics, à partir de l'âge de 19 ans, les périodes reconnues de prisonnier politique, agent de renseignements et déporté 1914-1918 à condition que les intéressés soient entrés en service avant le 1-7-1924; les périodes de la guerre 1940-1945 de P.P., résistant civil, réfractaire et déporté si l'entrée en service se situe avant le 1-8-1955.

Il en est de même pour les pensions de survie.

PRISES DE COURS ET DEMANDES

Sauf pour le point 1 a), les avantages ne sont accordés que sur demande, introduite de préférence par pli recommandé, et adressée à :

Administration des Pensions
10, place Jean Jacobs
1000 Bruxelles

Il faut évidemment donner des références (n° du dossier) ou présenter des documents (copies conformes cartes PG ou PP).

D'une manière générale, les avantages nouveaux sont accordés à la date du 1^{er} janvier 1978, pour autant bien entendu qu'on réunisse les conditions à cette date et que la demande soit introduite au plus tard trois mois après la publication de la loi, c'est-à-dire avant le 30 avril 1978. A défaut, elles auront effet le 1^{er} jour du mois qui suit la demande.

Le PG qui n'a pas encore 66 ans introduira sa demande trois mois avant cet anniversaire. Idem pour la veuve qui n'a pas encore 45 ans.

BREF COMMENTAIRE

1. Nous regrettons amèrement que l'on n'ait pas encore songé à réparer l'injustice grave dont sont victimes les veuves de militaires tombés au champ d'honneur et assimilés, en matière de rente.

En effet, depuis le 1-7-1975, les veuves de prisonniers politiques ont vu doubler leur rente, ce dont nous nous réjouissons pour elles. Mais, pourquoi les veuves des héros de Bodange, Chabrehez, du Canal Albert, de la Dendre et de la Lys; des aviateurs, marins et autres membres des Forces belges et alliées; des résistants tombés en action; des prisonniers de guerre morts durant leur captivité sont-elles considérées comme moins dignes d'intérêt. Qu'attend le ministre de la Défense nationale, leur protecteur naturel, pour protester et réclamer pour ces veuves réparation ?

2. Pourquoi aussi ne pas accorder d'emblée les 10% de pathologie de la captivité à tous les PG, quel que soit leur âge ? A. H.

POUR LES VICTIMES CIVILES
DE LA GUERRE

Parallèlement aux mesures prises en faveur des victimes du devoir patriotique, une loi du 30 décembre 1977, publiée au Moniteur du 17 février 1978, modifie la législation en faveur des victimes civiles des deux guerres.

En voici les dispositions principales :

1. Nouveau rattrapage, c'est-à-dire augmentation de 1% des pensions de réparation, avec effet automatique au 1-1-1978.

2. Les veuves 1940-45 remariées ou divorcées d'un second mari recevront la même pension que les veuves de 1914-18 se trouvant dans le même cas.

3. Rentes maximales (Taux de base 2.160 F) pour certaines veuves de réfractaires et déportés, résistants civils et résistants par la presse clandestine, décédés avant l'âge de 55 ans.

Demandes à introduire avant le 17 mai 1978 pour bénéficier du rappel au 1-1-1978. Sinon, prise de cours le 1^{er} jour du mois suivant la demande.

4. Les rentes des décédés en déportation ou durant le réfractariat, ou dans le délai d'un an ayant suivi sont portées au taux de base de 2.160 F pour veuves de déportés 1914-18 et des réfractaires 1940-45 et à 1.080 F pour les veuves de déportés 1914-18.

LISTES
DES PRINCIPAUX AVANTAGES
QUE L'ON PEUT
ENCORE OBTENIR

On nous demande souvent, dans le courrier, quels sont ces avantages; en voici une liste des principaux :

1. CARTE DES ETATS DE SERVICES DE
GUERRE 40/45 (E.S.G. 40/45) (1)

Une attestation de la commune au sujet de la rentrée aux foyers en 1940 ou celle d'un militaire détenteur déjà de cette carte suffit souvent pour l'obtenir.

2. STATUT DE RECONNAISSANCE
NATIONALE

en faveur du Combattant 40/45 - prévu par l'arrêté royal du 28 août 1964. Inscription sous forme de cachet rouge à apposer sur la carte E.S.G. 40/45. (1)

3. DEMANDE D'UNE PENSION
DE REPARATION (d'invalidité) (2)

Il faut prouver l'origine de la blessure ou de la maladie, au cours de la période du 26 août 1939 à février 1947 (mobilisation et retour au temps de paix).

Joindre attestations médicales et autres, se terminant toujours par la formule «Certifié sur l'honneur exact et complet». Ne pas oublier de signer et dater.

4. DEMANDE DE REVISION
POUR AGGRAVATION
d'une pension d'invalidité déjà accordée (2)

Prouver l'aggravation par des certificats médicaux et radios s'échelonnant depuis la date de l'octroi de la première invalidité. La procédure est longue; il faut souvent aller en appel et cela peut durer deux ans, dans certains cas, parfois plus.

5. RENTE DE COMBATTANT
ET DE CAPTIVITE pour les ayants-droit
militaires (2) ou civils (3) ou veuves d'ayants-
droit (2)

Respectivement 55 et 45 ans. Un minimum d'un semestre est exigé pour les ayants-droit et de deux semestres pour les veuves (exception pour le P. Politique).

6. DEMANDE DE PENSION ANTICIPÉE

pour ceux qui jouissent d'un STATUT DE RECONNAISSANCE NATIONALE (Combattants 40/45 - résistants - déportés - réfractaires - agents SRA - P. de guerre - P. politiques - etc.) Joindre attestations légalisées. Période reconnue en principe : 10/5/40 au 8/8/45 (sauf P. politiques et fronts extérieurs). S'adresser à sa COMMUNE.

7. STATUT DU MOBILISÉ 40/45

Période entre le 26 août 1939 et le 9 mai 1940 (ET NON COMME INSCRIT dans le N° 107 du bulletin/fraternelle, page 11, 8e ligne : 8 mai 1945).

8. REDUCTION DE 50%
SUR LES CHEMINS DE FER
ET VICINAUX...

Demander formulaire spécial de couleur verte, suivant le statut auquel on appartient (1) (2) (3) (4). Formulaire disponible dans les gares de chemins de fer.

9. PENSIONS REDUITES D'INVALIDITE POUR LES VEUVES D'INVALIDES DE GUERRE

A partir de l'âge de 45 ans, si le mari jouissait d'une pension d'invalidité de 30% pour blessure ou comme prisonnier politique, ou 60% pour maladie.

10. PENSION D'INVALIDITE POUR LA VEUVE D'INVALIDE

si le mari est décédé des suites totales ou partielles de son invalidité. Il faut passer devant une ou des commissions avec documents probants médicaux. (2)

11. NOUVEAUX AVANTAGES

prévus par la loi du 27/12/77 (Moniteur du 31/1/78) dont le texte a paru dans le bulletin N° 110 - page 21 (Nouvelles mesures prévues en faveur des victimes de la guerre). (2)

12. INVALIDITE FORFAITAIRE

(pour prisonnier de guerre - 1 an) 66 ans et en possession de carte verte de P. de guerre) 10%. Pour les prisonniers politiques (20%) un an de captivité (2).

N.B. Il est prévu pour ces demandes, en principe, un formulaire spécial qui doit être adressé à :

- (1) Office Central de la Matricule, Quartier Reine Elisabeth, rue d'Evêre, à 1140 Bruxelles.
- (2) Administration des Pensions, 10, place Jean Jacobs, 1000 Bruxelles, sous pli recommandé.
- (3) Administration des Pensions, 10, place Jean Jacobs, sous pli normal (on peut aussi l'adresser par recommandé).
- (4) Ministère de la Santé Publique et Famille, square de l'Aviation, 31, 1070 Bruxelles.

Pour les rentes de guerre et les pensions d'invalidité des ayants-droit non militaires ou assimilés, il faut joindre les photocopies légalisées des attestations des prestations fournies (Résistants civils - déportés - réfractaires - etc... etc...)

Nous rappelons une dernière fois qu'il y a forclusion pour tous les autres status, notamment pour celui de prisonnier de guerre, prisonnier politique, agent S.R.A., déporté, réfractaire, résistant, etc... etc...

Adressez-vous au Comité de votre section; s'il y a un doute ou un cas spécial vous pouvez nous écrire (ou au Président national) en joignant un timbre pour la réponse et en donnant tous les détails des prestations (surtout la durée : de... à...) et la date de naissance.

Colonel BEM hre Jean BORGNIET.

SI VOUS ETES NE EN 1923...

et comptez SIX MOIS au moins de services admissibles, vous pouvez prétendre en 1978 à une rente de combattant et/ou de captivité.

Les veuves peuvent obtenir, sous certaines conditions particulières, la rente, quand elles atteignent aussi 45 ans.

Renseignements et formulaires dans les sections.

Il est conseillé pour ne perdre aucune période et percevoir immédiatement la rente d'introduire sa demande trois mois avant le 55e ou le 45e anniversaire.

**CHASSEURS ARDENNAIS
TOMBES AU CHAMP D'HONNEUR
PENDANT LA CAMPAGNE DE 1940
VIII
3e REGIMENT DE CHASSEURS ARDENNAIS (3)**

Noms et prénoms	Lieu et date naissance	Grade et classe de milice	Tombé le... à...
5e Cie			
LALOUX Louis, G.H.	Marche-en-Famenne 7-10-1913	Sdt M 33	12 Temploux
LAMBERT Alfred, F.C.	Roy 12-4-1919	Sdt M 38	12 Temploux
LAMBORAY Alfred, A.J.	Cherain 9-9-1919	Sdt M 38	12 Temploux
LAMOTTE Adelin, J.G.	Resteigne 3-4-1914	Sdt M 34	12 Temploux
MARECHAL Paul, A.J.	Arbrefontaine 17-11-1917	Sdt M 37	12 Temploux
MARTIN Louis, G.	Aye 31-7-1914	Sdt M 34	12 Temploux
MATERNE Fernand, F.E.G.	Mornimont 1-1-1916	Sdt M 36	12 Temploux
PAYE Joseph, F.L.	Ben-Ahin 15-6-1919	Sdt M 38	12 Temploux
PERILLEUX Arthur, J.M.J.	Harre 6-5-1913	Sdt M 33	12 Temploux
RINGLET Léon, A.G.	Laforge-Marmont 9-6-1914	Sdt M 34	12 Temploux
ROLAND Henri, J.M.H.	Jehay-Bodegnée 14-1-1919	Sdt M 38	12 Temploux
RULMONT Georges, A.J.	Bovigny 26-9-1914	Sdt M 34	12 Temploux
SCHMITZ Nicolas, J.	Beho 1-11-1916	Sdt M 36	12 Temploux
SCHNEIDERS Marcel, P.	Beho 16-1-1916	Sdt M 36	12 Temploux
SERVAIS Ghislain, F.J.	Tavigny 7-3-1912	Sdt M 32	12 Temploux
TECHEUR Joseph, A.G.	Waret-l'Evêque 4-7-1918	Sdt M 38	12 Temploux
TERRIER Constant, J.G.	Mazy 13-4-1909	Sdt M 29	12 Temploux
THINES Albert, J.	Martelange 10-2-1908	Sdt M 28	12 Temploux
THIRION Louis, I.C.G.	Wéris 25-4-1915	Sdt M 35	12 Temploux
SENECHAL René, C.G.	Fronville 9-4-1914	Sdt M 34	12 Temploux
RANZY Adelin, F.	Barvaux 16-9-1914	Sdt M 35	12 Temploux
WULLEN Robert, Georges	Calais (Fr) 5-12-1915	Sdt M 36	12 Temploux
DOUTREWE Laurent, C.G.	Cheratte 5-9-1916	Capl M 26	13 Perwez
CHARLIER Jean, J.C.	Heyd 17-12-1914	Sdt M 34	27 Vinkt 8-VI Ostende

Pour rappel : les observations à ces listes doivent être transmises au Président national.

(à suivre)

DANS NOS SECTIONS

LIÈGE - VERVIERS

ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale annuelle de la section s'est tenue le 3 mars au Quartier de Cuyper Beniest (Caserne du C.I. à Saive).

Le président Piedbœuf ouvre la séance et, avant de remercier les personnalités présentes, demande un instant de recueillement pour ceux qui nous ont quittés et pour la présentation de notre drapeau. Ceci ponctué par la marche des Chasseurs Ardennais et la Brabançonne jouées en sourdine. Initiative due à notre ami Robette.

Le président remercie tout d'abord notre hôte, le colonel Bertrand qui a bien voulu mettre à notre disposition une partie de ses locaux. Mme Bertrand, venue tout spécialement d'Arion, a tenu à être également de nos côtés.

Une des personnalités présentes : le colonel Marière qui, en l'absence de notre président national, retenu par ses devoirs de sa charge, assumera la présidence de la réunion; M. le sénateur Talbot, un de nos membres; le colonel et Madame Moïny; le colonel et Madame Sacré; le commandant Debodt, président du Cercle Mars et Mercure et Madame; le commandant et Madame Stekke; MM. Anselme et Gilsoul, respectivement présidents des sections de Huy et Namur, accompagnés de leurs épouses et de membres de leur comité, qui nous font l'amitié de se joindre à nous.

Il met ensuite à l'honneur notre porte-drapeau, M. Wesel, le dévouement personifié, à qui il remet une assiette souvenir.

Les congratulations se portent ensuite sur notre ancien président, M. Lieutenan qui, pendant de très nombreuses années, a tenu le flambeau de la section. Puis, c'est au tour des secrétaire et trésorier, MM. Bar t et Devoghel. Un fanion est remis à l'adjutant Godfried pour orner le mess.

Le moment le plus agréable est venu. Celui de l'installation de Mme Sacré, épouse de notre membre le colonel Sacré, comme marraine de la section. Après la remise du béret et des attributs lui conférés, elle fut fleurie sous les applaudissements bien nourris de l'assemblée.

Puis, ce fut le vin d'honneur et l'arrivée de M. Digneffe, échevin de la Restructuration communale que la Ville de Liège nous a fait l'honneur de déléguer à notre réunion.

L'adjutant Godfried, le sympathique gérant du mess et son équipe avaient bien fait les choses et les convives apprécieraient non seulement l'excellence du repas mais aussi sa belle ordonnance. Une surprise nous attendait après le plat de résistance.

Notre marraine a bien voulu prononcer quelques mots à l'adresse de notre section. Ceux-ci sont allés droit au cœur de nos membres, tant ils étaient prononcés avec gentillesse et simplicité. Elle offrit ensuite «l'eau du baptême» très appréciée par toute l'assemblée.

On en profita également pour congratuler l'adjutant Godfried et toute son équipe.

La Marche des Chasseurs Ardennais fut reprise par l'assistance, et on papota de table en table. A l'issue de ce repas très réussi, le comité se réunit pour prendre plus amplement contact avec quelques jeunes membres présents. Acceptant de faire partie de notre Comité : MM. Robert Delvaux (Anthistes), Daniel Demet (Grivegnée) et Emile Pire (Spa). Qu'ils en soient ici remerciés. La relève est ainsi assurée.

Puis, certaines retrouvailles prolongèrent bien tard, ou bien tôt, cette soirée marquée d'une croix blanche pour la section de Liège. Cela a déjà un petit goût de revênez-y.

N.B. — M. Emile Pire, un de nos nouveaux membres du Comité, serait heureux de prendre contact avec des membres Chasseurs Ardennais ayant fait partie du bataillon de marche au Congo. Son adresse est la suivante : Boulevard des Guérets, 69, 4880 Spa.

A toutes fins utiles, nous communiquons également l'adresse de deux autres nouveaux membres du comité :

— M. Robert Delvaux, avocat, 16, rue de la Bruyère, 4160 Anthistes.

— M. Daniel Demet, 42, rue de la Chartreuse, 4030 Grivegnée.

**Le Bataillon
Moto VII CA (ChA)
face au devoir**

Jo Conardy nous communique quelques observations à propos de l'excellent livre historique du Bon Moto, écrit par Albert Morsomme, lequel a disposé de toutes les archives du colonel Kremer, et qui a paru, sous le titre « Face au devoir », chez Pierre De Méyère en 1962 :

« Albert Morsomme a su, avec amour et fierté, animer un livre qui n'est rien moins que la transcription d'un journal de campagne. Sa plume est élégante et son sentiment généreux et fervent, quand il peut, sans s'attarder, laisser parler son instinct et son cœur, comme il aurait voulu, je crois, raconter en romançant plutôt que documenter en rêvant.

Je crois pouvoir te signaler une omission cependant, non pas dans le journal de Kremer, mais dans l'historique qu'il trace du Bon Mo ChA VII CA (c'était son appellation). J'étais de cet « embryon » qui est né à Flavinne, sous la houlette du Cdt Huart. Je recherche depuis deux jours, dans un entrain nerveux et frénétique, la photo document et souvenir récemment déplacée et, par le fait, perdue peut-être où l'on retrouve les premiers officiers désignés pour cette nouvelle formation. J'y vois encore : Cdt Huart, Cdt Reynens, Lts Renard (en tenue de cuir noir), Uselding, Navarre, Leblanc, Mouton, Gobier, Habay, Devahif (qui n'est pas resté au Bon) et moi. Morsomme a fait débiter le Bon Mo par le Cdt Flebus. Ce n'est pas exact, et Huart était très fier de sa responsabilité de fin de carrière.

IN MEMORIAM

Monsieur Marc RYELANDT

Le 5 mars, est décédé à Nivelles, M. Marc Ryelandt, officier de la résistance dans le groupe AS d'Orchimont, à la tête duquel se trouvait notre membre d'honneur, le commandant Daniel Ryelandt. Le défunt était père de dix enfants et comptait trente-sept petits-enfants.

Au baron Ryelandt et à sa famille, nous présentons l'expression de nos vives condoléances.



**QUAND LES INCIVIQUES
TIENNENT LE HAUT DU PAVE!**

C'est une bien pénible affaire que nous rapporte un de nos membres, habitant le « Grand-Arion ». Elle a débuté il y a plus d'un an.

Notre camarade dont les titres patriotiques sont remarquables (Anclen de Bodange, prisonnier de guerre, prisonnier politique, résistant armé, invalide de guerre), est malheureusement affligé de voisins dont le comportement durant la dernière guerre fut aux antipodes du sien. La femme est sœur de ce répugnant personnage qui fut, au pays d'Arion, l'agent-indicateur n° 1 de la Gestapo et dont les rapports, retrouvés en partie au lendemain de la libération, contenaient de multiples dénonciations. L'épouse ne valait pas mieux : elle trahissait dans le même sens, avec d'autres... moyens. L'un et l'autre furent, au reste, condamnés à des peines criminelles extrêmes. Les voisins de notre camarade auraient été aussi l'objet de poursuites et condamnations.

Or donc — et nous en venons à l'incident de départ — notre Chasseur Ardennais avait invité la police locale à venir constater des dégâts occasionnés à sa propriété par ses encombrants voisins. Pendant qu'un agent effectuait cette mission la Furie, se prenant sans doute pour une Valkyrie envoyée du Walhalla afin de venger les héros germaniques, se jeta sur notre ami et le soufleta violemment. Celui-ci s'abstint de réagir et demanda au policier d'acter l'incident et sa plainte. Ce que ce dernier refusa de faire. Notre camarade déposa alors plainte auprès du Parquet où elle fut classée sans suite au plan pénal. On l'informa qu'il pouvait continuer l'affaire au civil.

Tout cela nous paraît bien surprenant, et surtout l'attitude du policier arionais. Il n'avait, en effet, pas le droit de refuser d'acter une plainte et même, comme il s'agissait de vols de fait, il eût dû normalement prendre l'initiative de dresser procès-verbal.

Quant à l'attitude du Parquet, elle s'explique peut-être par la carence ou le... rapport du policier-qui-n'aima-pas-les-complications.

LES CHASSEURS ARDENNAIS FEDERALISES

« Le Soir », relatant une soirée, nous apprend que notre ami Albert Gustin serait « président de la section wallonne des Chasseurs Ardennais » (sic). Nous ignorons qu'on nous avait communalisés. Sans doute, encore un coup... d'Egmont ou de Stuyvenberg!

SUISSES ET ARDENNAIS

Le journal hennoyer « La Province », évoquant le recrutement traditionnel de Suisse pour la garde vaticane, et après avoir vanté avec raison la discipline et le courage des soldats d'Helvétie, poursuit par un rapprochement avec les Ardennais :

« Pendant un siècle ou deux, nos Ardennais ont eu, eux aussi, une solide réputation de guerriers intrépides. Sous le nom de « bandes wallonnes », ces mercenaires firent la loi sur les champs de bataille de la guerre de Trente Ans. Ils étaient courageux et obstinés, mais surtout ils étaient fidèles, qualité rarissime à une époque où les mercenaires passaient à l'ennemi lorsqu'ils apprenaient que le pain était meilleur en face. Mais les Ardennais, comme les Suisses, ne mangèrent pas le pain de la trahison. »

CIVISME HELVETIQUE

A une large majorité (82 %), le peuple suisse a repoussé, le 4 décembre, une proposition tendant à introduire un service civil, en lieu et place du service militaire, pour les objecteurs de conscience. Refusant même le principe d'une telle institution, les adversaires du projet ont souligné que son acceptation créerait « une brèche dans notre système militaire ». Et « Le Journal de Genève » d'écrire même : « ... la nouvelle initiative proposant le libre choix entre service civil et service militaire, mettant donc la défense nationale sur le même pied qu'un service d'une toute autre nature propre à attirer davantage les jeunes, est une véritable menace contre la crédibilité de notre défense nationale ».

LES SOLDATS-CITOYENS

Et le même journal d'écrire, par ailleurs :

« Nous voulons dire par là qu'une armée de milices, de soldats-citoyens, avec l'engagement personnel que cela représente, confère un degré de crédibilité élevé à la politique de défense nationale d'un petit pays. Sans compter, naturellement, l'importance pour la cohésion intérieure dans une structure fédéraliste, de cette obligation uniforme de servir. Par conséquent, jusqu'à la preuve, loin d'être fournie, que notre armée de milices serait dépassée par la technique des armes modernes, il faut en rester à cette option. »

INEGALITES CHOQUANTES

Un correspondant du Journal « Le Monde », après avoir rapporté que le quart des appelés en France bénéficient d'exemptions ou de dispenses diverses, note que « le service national est la seule occasion qui soit donnée aux jeunes Français d'apporter leur contribution personnelle à la sécurité de leur pays et de mesurer les exigences concrètes de la défense nationale ». Il demande toutefois sa rénovation, afin d'abord de « mettre un terme à l'inégalité choquante qui résulte des exemptions sans véritable justification ». C'est là une thèse que nous ne cessons de défendre, encore que nous soyons sceptiques à propos des suggestions vagues, telle celle qui consiste à demander l'adaptation du service militaire aux exigences de la vie moderne.

Pour nous, puisqu'aussi bien, contrairement à la Suisse, on se déclare incapable de pénaliser les exemptés, il faut donner des avantages matériels à la minorité qui accomplit son service militaire et, et même temps, améliorer, durant celui-ci, autant que faire se peut, la formation des miliciens pour contribuer à faciliter leur réinsertion dans la vie civile.

UN MOT DU GRAND CHARLES

Les mots du général de Gaulle sont légion. En voici un venu à jour récemment, et qui a trait à la Croix de Lorraine dont il prévoyait l'attribution à Colombey-les-deux-Eglises : « Un jour, on construira ici une croix. Et comme il n'y a plus personne, cela incitera les lapins à la résistance ». A méditer.

LA BONNE FORMULE

En Israël, où l'on n'est pas en peine de trouver les et où, à partir de 18 ans, les garçons accomplissent trois ans de service militaire et les filles deux ans, il n'y a pas, ou presque, de sursitaires. Car ces derniers doivent payer la faveur par une augmentation de la durée de leur service, proportionnelle à la longueur de leur sursis. Avis à qui de droit.



UN SCANDALE

Voici que l'Etat, en décembre 1977, a l'impudence de réclamer à Houffalize, la ville la plus sinistrée de Belgique (destruction pratiquement totale), les frais de location des baraquements mis à la disposition des survivants en 1945-1946.

Il faut avoir vu — comme ce fut notre cas, étant chargé de l'organisation officielle des premiers secours — ce que fut l'écrasement de Houffalize et l'état dans lequel se trouvaient ceux qui avaient échappé à l'anéantissement pour mieux mesurer l'indécence d'une telle revendication. L'Etat, dit-on, est un monstre froid. Il sait aussi être horrible et grotesque.

IL Y A SCOUTISME ET SCOUTISME...

Dans notre numéro 111, nous relevions que 70 % des objecteurs de conscience ont appartenu à des mouvements de jeunesse, et notamment au scoutisme. D'où cette réflexion : « Nous qui croyons que des mouvements de jeunesse comme le scoutisme contribuent à la formation de l'esprit civique !... ».

M. Paul Avicenne, commissaire général des Guides et Scouts d'Europe, nous adresse cette mise au point que nous publions bien volontiers :

« Je lis dans "Le Chasseur Ardennais" n° 111, sous la rubrique "Coups de Boutoir", votre constatation amère que le scoutisme ne contribue plus à la formation de l'esprit civique. Je crois qu'il convient de parler d'un néo-scoutisme. C'est bien en réaction contre ce genre de scoutisme, contraire à l'œuvre originale de Baden-Powell, que sont nés les Guides et Scouts d'Europe. Les principes du Fondateur sont toujours de mise chez nous. »

QUI N'EN FUT PAS BENEFICIAIRE ?

Cette dénonciation répétée de la politisation des nominations dans la haute administration par l'Association des fonctionnaires généraux, justifiée quant au fond, nous fait cependant sourire. Car combien d'entre eux ont accédé à ce... généralat par leurs qualités intrinsèques ? Combien n'ont pas sollicité et obtenu des appuis politico-syndicaux pour leurs promotions ? Combien sont-ils devenus ce qu'ils sont par leurs mérites ? Pas beaucoup. Alors, qu'ils ne reprochent pas aux autres de suivre leurs exemples.

« PAS MÊME UNE GUERRE... »

Maurice Druon, faisant état des troubles qui agitent les âmes des jeunes, rapportait une réflexion déjà entendue, de la part d'un jeune homme : « Nous n'avons plus rien à quoi nous vouer qui vous dépasse, pas même la perspective d'une guerre ».

Et l'académicien de répliquer aussitôt : « Avez-vous et quel aveuglement ! Quelle combinaison désespérante, désespérée de la lucidité et de la cécité ». Ou'est-ce qui peut encore exalter notre jeunesse ? Le communisme avec son système glacial ? La réalisation de l'Europe qui est devenue celle des excédents agricoles, des colorants additifs, bref, des technocrates ?

Alors, poursuivait Maurice Druon : « La jeunesse se prend à songer nostalgiquement, romantiquement, à la grande aventure de la guerre. Salut à la guerre ! C'est par elle que l'homme se pose dans sa majesté et sa vaillance. C'est sur le corps d'un ennemi battu qu'il fait son premier rêve de gloire et d'immortalité. Frottez-vous les yeux : c'est de Proudhon ».

Mais cette guerre, elle existe en fait et se déroule sous nos yeux : guerre des idéologies, du commerce international, des monnaies... et elle est, à long terme, plus nocive que les conflits classiques.

FOURNITURES

On peut se procurer les objets suivants, en s'adressant à sa section :

Prix de vente

Insignes grand format	30 F
Insignes petit format	30 F
Bérets verts (préciser peinture) munis de la hure (port inclus)	180 F
Hure dorée montée sur épingle (réduction de la hure de béret)	20 F
Décalcomanies (5 couleurs)	10 F
Autocollants (5 couleurs)	20 F
Carte-vue couleur du « Sanglier » de Martelange	5 F
Drapeau de l'Ardenne	900 à 1.200 F selon modèle (cf. encadré spécial)

Pour les titulaires de notre médaille du mérite :

Décoration petit module	150 F
Fixe-ruban (diminutif de boutonnière)	
— ordinaire	20 F
— avec hure dorée, argentée ou bronzée selon le grade	35 F

N.B. : les sections passent leurs commandes exclusivement auprès du Trésorier national-adjoint. Ce dernier ne répond pas à des demandes individuelles mais les transmet aux sections. On a donc intérêt à s'adresser directement à celles-ci.

Le mot de la fin :
RENDEZ-VOUS A BOUILLON LE 30 AVRIL !